

## **JOURNEE du Mardi 22 novembre**

- Bilan de l'intercommunalité par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF, présidente de la commission intercommunalité.....2
- Intervention de Monsieur Yves GAZZO, chef de la représentation en France de la Commission européenne, au nom de Madame HUBNER, Commissaire en charge de la politique régionale .....4

### **ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

- Présentation du rapport financier par Monsieur Michel CHARASSE trésorier général de l'AMF .....6
- Complément au rapport d'activité, de Monsieur André LAIGNEL, Secrétaire général de l'AMF .....7

### **SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU 88<sup>e</sup> CONGRES DES MAIRES DE France**

- Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de Paris .....10
- Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France .....12
- Intervention de Monsieur Dominique de VILLEPIN, Premier ministre .....15

### **DEBAT TERRITOIRES RURAUX : présence des services publics en milieu rural**

- Intervention de Monsieur Christian ESTROSI, Ministre délégué à l'Aménagement du territoire .....19

**Bilan de l'intercommunalité  
par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF,  
présidente de la commission intercommunalité**

**Merci, Monsieur le président, cher Jacques,**

Avec 2525 EPCI à fiscalité propre, 32311 communes regroupées représentant 52 millions d'habitants, le fait intercommunal constitue depuis une bonne dizaine d'années, comme vous venez de le rappeler, un événement déterminant dans l'évolution de la gouvernance territoriale.

Qu'elle réponde à des besoins spécifiques en matière de développement économique ou à des besoins plus larges d'aménagement du territoire ou de mutualisation des moyens pour améliorer les services rendus aux citoyens, l'intercommunalité vise à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques tout en constituant, avec les communes, l'échelon de base de l'action locale.

Pour l'AMF, en effet, la coopération intercommunale ne peut se concevoir que dans le respect du rôle fondamental que jouent les communes et les maires dans leur capacité d'œuvrer et de dialoguer au plus près des habitants.

Cette conception que nous avons du couple communes-communautés, nous nous attachons à la défendre auprès des pouvoirs publics. C'est ainsi qu'après les nombreuses propositions que nous avons faites dans le cadre de la loi responsabilités locales, nous avons fait adopter deux amendements dans la loi de finances pour 2005 : l'une sur la déliaison du taux de la taxe professionnelle unique lorsque ce taux est inférieur à un certain niveau, et l'autre concernant la prise en compte à 50% de la dotation de solidarité communautaire dans les dépenses de transfert.

D'autre part, et après une concertation que nous avons menée avec les autres associations d'élus, nous avons obtenu par un amendement à la loi sur l'énergie, le report d'un an du délai exigé pour la reconnaissance de l'intérêt communautaire des compétences des communautés, et vous savez que c'est désormais en août 2006 qu'il faudra que vous ayez débattu et déterminé la notion d'intérêt communautaire dans vos différentes communautés.

En parallèle, l'activité de l'AMF en direction des structures intercommunales s'est poursuivie au cours de l'année, à la fois sous forme de conseil personnalisé aux EPCI, mais aussi d'un suivi attentif des évolutions législatives concernant les EPCI.

Dans ce cadre, et après les réunions dans les associations départementales de maires pour présenter les modifications apportées à l'intercommunalité par la loi du 13 août 2004, ce sont désormais des journées de travail très précises qu'anime la mission intercommunalité. Ces journées regroupent les présidents et directeurs des services des communautés d'un département qui étudient, domaine après domaine, la façon de traduire dans leurs statuts les compétences réellement exercées à l'échelon communautaire.

Au total c'est ainsi que la Mission intercommunalité aura effectué 40 déplacements depuis le mois de janvier dernier.

L'action concrète menée par la Mission intercommunalité s'est également traduite par de très nombreuses notes et conseils sur les différentes compétences exercées par les EPCI et par la poursuite de simulations très précises sur les incidences financières et fiscales de la création d'une communauté, de son extension, de sa fusion avec une autre communauté ou de son passage à la TPU.

En dehors de ce travail législatif et de ce rôle de conseil, la mission intercommunalité a poursuivi sa collaboration avec « Entreprise, Territoires et Développement » en mettant en place un séminaire de 4 journées sur la création et le fonctionnement de cellules de veille économique au sein des

structures intercommunales et en réunissant les agglomérations pour une journée d'échanges sur la délégation de l'aide à la pierre aux communautés.

Toutes ces actions au plus proche des préoccupations des élus ont porté leurs fruits puisqu'aujourd'hui près de 1300 EPCI à fiscalité propre adhèrent à l'AMF. Nous sommes ainsi sans contester l'association la plus représentative de l'ensemble des communautés au niveau national, et je voudrais, à cet instant, remercier toute l'équipe de la Mission intercommunalité, dirigée par Dominique BRACHET, pour l'excellent travail qu'elle fait au sein de l'Association des maires et sur le terrain, auprès de toutes les communautés de communes ou les communautés d'agglomération.

C'est dans ce contexte, et avec la légitimité que nous apporte notre nombre d'adhérents, que notre commission intercommunalité s'est prononcée très clairement sur un certain nombre de questions d'actualité.

Sur le projet de loi de finances, d'abord, elle estime que le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5% de la valeur ajoutée fragilise considérablement les EPCI et notamment ceux ayant mis en place la taxe professionnelle unique. Elle considère qu'il porte atteinte au principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités locales et qu'il risque de contraindre les communautés à TPU à mettre en place une fiscalité mixte et donc à augmenter la pression fiscale sur les ménages.

Sur les différentes critiques faites à l'intercommunalité, tant par le ministre que par la Cour des comptes, le conseil économique et social et la commission d'enquête sur la fiscalité locale, elle souligne que la plus value de la coopération intercommunale ne peut pas s'évaluer seulement à l'aune des économies d'échelle.

La preuve en est que, selon deux récents sondages, 87% des Français estiment que l'intercommunalité est une bonne chose pour leur commune. Quant aux maires, 73% d'entre eux ont le sentiment que l'intercommunalité présente plus d'avantages que d'inconvénients.

D'une façon générale, si la commission intercommunalité reconnaît qu'un certain nombre de ces critiques semblent justifiées, notamment en ce qui concerne le manque de cohérence de certains périmètres, le flou dans la définition de l'intérêt communautaire ou encore l'existence de doublons de personnels, le procès général fait à l'intercommunalité ne lui paraît pas juste.

La loi du 13 août 2004 a apporté des assouplissements considérables en matière de rationalisation des périmètres et de mutualisation des moyens et ses dispositions n'ont pas encore produit tous leurs effets.

Par ailleurs, et l'expérience des communautés urbaines en est la preuve, la coopération intercommunale nécessite le temps de la maturation, et ce n'est qu'après plusieurs années qu'elle parvient à une réelle mise en commun de moyens et à des gains en matière d'économies et de nouveaux services.

Enfin, est-il bien juste de critiquer l'augmentation de la pression fiscale induite par l'intercommunalité alors qu'elle doit s'assurer des marges de manœuvre suffisantes pour mener à bien ses projets et qu'elle n'aura aucune visibilité sur ses ressources, notamment en matière de taxe professionnelle ?

Dès lors qu'elles associent au sein de bassins homogènes des communes complémentaires et qu'elles rassemblent les élus sur des projets qui transcendent souvent les clivages partisans,

les communautés ont fait la preuve qu'elles s'investissaient pleinement dans le domaine économique. Elles mettent également en place de nouveaux services à la population, et cela dans un contexte de contraintes normatives de plus en plus lourdes, entraînant des coûts supplémentaires. Enfin elles jouent tout leur rôle en matière de grandes infrastructures et de logement.

Pourquoi alors décourager ainsi les maires à qui l'on demande toujours plus et qui se sont pleinement engagés dans l'intercommunalité pour s'adapter au contexte économique

mondial et répondre aux besoins de leur population ? Ne vaudrait-il pas mieux les soutenir dans leur démarche de restructuration de l'animation économique et sociale locale ?

Ce sont toutes ces questions dont nous débattons lors de l'atelier de demain matin, où je vous invite à venir nombreux.

Merci

**Intervention de Monsieur Yves GAZZO,  
chef de la représentation en France de la Commission européenne,  
au nom de Madame HUBNER, Commissaire en charge de la politique régionale**

**Monsieur le Président de l'Association des maires de France,  
Mesdames et messieurs les maires**

Madame HUBNER, qui devait être avec vous aujourd'hui a fait une chute malencontreuse hier soir, et m'a chargée de vous lire son message :

Mesdames et messieurs,

C'est un réel plaisir et un honneur pour moi de participer pour la première fois à votre congrès.

Je remercie en particulier le président de l'AMF, M. Pélassard, de m'y avoir invitée.

Certes, j'ai eu l'occasion de rencontrer en juin dernier les représentants de l'Association des Maires de France pour faire le point sur la future politique de cohésion. Mais je suis très heureuse de pouvoir m'exprimer directement devant vous, car vous êtes les acteurs les plus proches du terrain, et je tiens à ce que la politique régionale reste une politique de proximité, concrète et adaptée aux véritables besoins des citoyens européens.

Je souhaiterais aborder avec vous trois sujets : la place de la France dans le futur objectif « compétitivité régionale et emploi » de la politique de cohésion ; la place de la dimension urbaine ; et enfin quelques mots sur les récentes flambées de violence.

Comme vous le savez, l'actuel objectif 2 de la politique de cohésion, dont beaucoup de régions françaises sont bénéficiaires, sera remplacé par un objectif appelé « compétitivité régionale et emploi ».

Je connais vos préoccupations quant à l'avenir de ce nouvel objectif et je tiens tout d'abord à rappeler que dans l'allocation du budget de l'objectif, la France devrait être le principal bénéficiaire en raison de son taux de chômage important.

L'adoption des Orientations stratégiques pour la cohésion donnera l'éclairage nécessaire aux autorités chargées dans les États membres de la préparation du Cadre stratégique national de référence. En France, l'ensemble des partenaires du développement des régions a été étroitement associé à la préparation de ce cadre politique et je m'en félicite.

Pour des raisons budgétaires mais aussi d'efficacité, une concentration des fonds sur un nombre limité de domaines d'intervention est nécessaire et je tiens à souligner l'importance de cette concentration.

Il me paraît en effet indispensable de porter l'essentiel de l'effort financier des programmes de compétitivité régionale sur les trois thématiques de l'innovation, de l'environnement lié à l'activité économique et la prévention des risques naturels, et de l'accessibilité secondaire aux réseaux transeuropéens.

Ce nouvel objectif comprend beaucoup de priorités pour les interventions au milieu urbain comme le transport public, la régénération des friches industrielles, et les relations universités/entreprises.

Il faudra bien sûr veiller à ce qu'une telle concentration ne se fasse pas aux dépens des territoires ruraux et des territoires industriels et urbains en reconstruction ou en déclin, pour des raisons de cohésion territoriale.

Je rappelle que le nouvel objectif 2 consacré à la compétitivité régionale doit faire l'objet exclusivement de programmes régionaux financés par le FEDER, le soutien du Fonds social européen

pouvant être organisé soit au niveau national soit au niveau régional à l'initiative des États membres.

Venons en maintenant à la dimension urbaine de la politique régionale. Vous n'ignorez pas, tout d'abord, que La Commission consacre aujourd'hui une partie des ressources de l'Union au développement urbain dans les actuels programmes régionaux de l'objectif 2 et dans les programmes de l'objectif 3, et soutient différents programmes dédiés aux villes : URBAN, et URBACT. Vous savez en particulier que pour URBAN, la France bénéficie de 113 millions d'euros sur la période 2000-2006.

J'ai pleinement conscience que les villes contribuent à la mise en oeuvre des priorités de l'Union, en matière d'emploi, d'environnement urbain, de lutte contre l'exclusion sociale, de promotion de moyens de transport propres et durables, d'environnement et d'une utilisation des sols qui réduise l'étalement urbain.

C'est pour ces raisons que nos propositions pour le futur ont renforcé les questions urbaines en les intégrant dans les programmes régionaux, et en prévoyant des dispositions spécifiques telles que la subdélégation des responsabilités aux autorités municipales, ou la possibilité d'augmenter le financement croisé entre FEDER et FSE jusqu'à 15%.

Par ailleurs, j'ai pris bonne note du fait que le Parlement européen (dans le rapport final du député FAVA) exprime très fortement le souhait de renforcer la dimension urbaine des projets de règlements, avec en particulier

- la dimension sociale,
- la promotion du développement urbain durable,
- une plus grande implication des autorités locales dans la mise en oeuvre des projets.

Le rapport de M. BEAUPUY a également insisté sur le renforcement de la dimension urbaine et a été adopté à une très large majorité en octobre dernier.

Mes services ont préparé un document de travail sur la contribution des villes à la politique de cohésion afin de répondre aux demandes des ministres et du Parlement.

Ce document formule des recommandations afin que les villes puissent utiliser les Fonds structurels de la période 2007-2013 pour améliorer la croissance, l'emploi, une meilleure qualité de vie pour les citoyens et les entreprises, tout en assurant plus d'efficacité aux actions de lutte contre toutes les formes d'exclusion.

Nous avons souhaité y présenter une approche équilibrée du territoire européen. C'est pourquoi nous y affirmons la réalité urbaine de l'Europe. Elle est faite de nombreuses villes petites et moyennes qui jouent un rôle central dans leur environnement rural, mais aussi de grandes villes et agglomérations qui, elles, se positionnent aujourd'hui dans la compétition mondiale.

La Commission propose d'utiliser la publication de ce document pour relancer le débat avec les États Membres, sur la dimension urbaine dans la prochaine génération 2007 - 2013 des fonds structurels, au moment de l'élaboration des orientations stratégiques nationales. Ce document doit également aider les régions et les villes à préparer leurs programmes opérationnels.

Ce document est adressé aux ministres ces jours ci. Je le présenterai lors de la Conférence des ministres de la ville à Bristol le 6 décembre, et je serai heureuse de recueillir vos suggestions sur ce texte lors de la consultation qui suivra.

Je considère en outre que seule l'action conjointe et concertée de tous les acteurs concernés est efficace. Parmi ces acteurs, le rôle des villes

comme celui des communautés d'agglomérations ou de communes me semble central. Les responsables, élus et techniciens sont en contact permanent avec les citoyens comme avec les acteurs économiques et sociaux. A ce titre ils connaissent parfaitement les potentialités comme les difficultés de leur territoire. De nombreuses compétences leur ont été, dans la plupart des États membres, transférées ces dernières années, avec la décentralisation.

Il est par exemple évident que les stratégies de développement dans des domaines tels que la recherche/innovation, si importante pour soutenir la compétitivité, ou comme l'accessibilité (ex : projets de transports urbains durables) doivent être élaborées dans le cadre d'un partenariat actif et organisé bien avant le début de la prochaine période de programmation qui, je le répète, est 2007-2013.

En ce qui concerne, enfin, les récentes flambées de violence ayant eu lieu dans de nombreux quartiers urbains, ils préoccupent fortement la Commission et m'interpellent tout particulièrement.

Nous connaissons les grandes difficultés rencontrées dans certains quartiers des villes européennes et françaises en particulier. La précarité, le chômage, particulièrement celui des jeunes s'y concentrent tout en côtoyant parfois la prospérité, la richesse et le dynamisme des villes voisines.

La Commission est disposée à mobiliser les moyens financiers existants en faveur des zones urbaines en difficulté, en particulier

celles où les violences se sont multipliées au cours des derniers jours.

Une partie des crédits des programmes européens qui ne sont pas encore programmés pourrait être mobilisée pour :

- des opérations de réparation à court terme, par exemple des centres sociaux, des centres culturels, des centres sportifs ou de loisirs, du mobilier urbain détériorés,
- le renforcement des actions déjà existantes de politique urbaine en matière d'emploi, d'inclusion sociale, de qualité de vie, d'accessibilité, de formation des jeunes et des adultes
- des aides aux entreprises, notamment dans les zones franches, en faveur des résidents des zones urbaines en grande difficulté.

Je souhaite que la Commission puisse de la sorte démontrer son écoute aux difficultés rencontrées par les hommes, les femmes et les jeunes dans les quartiers en crise et sa capacité de réactivité et de souplesse.

Je suis également disposée à donner pleine application à la règle communautaire qui permet d'intervenir, sous certaines conditions, en dehors des zones éligibles aux fonds structurels.

Je vous remercie pour votre attention, et je souhaite que notre partenariat se poursuive dans d'aussi bonnes conditions que jusqu'à présent.

Je vous remercie.

**Présentation du rapport financier  
par Monsieur Michel CHARASSE  
trésorier général de l'AMF**

**APPROBATION DES COMPTES 2004**

A la clôture de l'exercice 2004, notre Association dégage un excédent de 1.665.000 euros.

C'est un niveau d'excédent totalement inhabituel, qui s'explique pour l'essentiel par une reprise de provision sur l'impôt sur les sociétés.

En effet, comme je vous l'avais indiqué lors de notre Assemblée Générale en 2004, j'ai entrepris les démarches nécessaires auprès de l'administration fiscale pour clarifier notre situation fiscale au regard des impôts commerciaux, certaines de nos activités pouvant être assimilées à des activités taxables.

C'est le cas en particulier des produits de notre revue 'Maires de France' (abonnements et recettes publicitaires) et de la redevance versée par le Moniteur pour le Salon des Maires et Collectivités Locales.

Le Ministère du Budget a répondu fin 2004 : il précise le régime fiscal des différentes activités de l'AMF, et rend nécessaire une séparation comptable et budgétaire de nos activités dites 'commerciales', mais seulement à compter du 1er janvier 2005.

J'ai donc réintégré aux comptes de l'exercice 2004, qui sont aujourd'hui soumis à votre approbation, les importantes provisions pour impôts que j'avais constituées sur les excédents des exercices précédents, et qui étaient devenues sans objet après l'avis du Ministère du Budget.

C'est l'explication du niveau élevé de l'excédent de clôture. Pour que vous en mesuriez clairement l'impact sur nos comptes, sachez que le montant global des reprises de provisions sur l'année 2004 (dont celles sur l'IS) s'élève à plus de 793.000 €

Nous mesurerons évidemment les conséquences réelles de la fiscalisation de nos activités lucratives à la clôture de l'exercice 2005 dont les comptes vous seront soumis l'année prochaine.

Mais revenons à l'exercice 2004 : les produits sont en légère augmentation, due à une hausse des cotisations strictement limitée à 1,5%, soit un taux inférieur à l'inflation, et à une majoration de la redevance versée par le Groupe Moniteur pour le Salon des Maires.

Le nombre d'établissements intercommunaux adhérant à l'AMF est toujours en progression : de 822 EPCI adhérents en 2002 et 1.055 en 2003, nous comptons 1.174 EPCI adhérents en 2004 : c'est un signe fort, et éloquent, de la reconnaissance du travail de notre Association dans sa mission essentielle de dialogue entre les élus communaux et intercommunaux.

D'ores et déjà, je peux vous annoncer que cette progression s'est poursuivie en 2005 : notre Association compte désormais 1.292 EPCI adhérents, soit plus de 50 % des établissements intercommunaux de France.

S'agissant des charges de l'exercice 2004, le niveau global de nos dépenses est parfaitement stable, malgré quelques charges nouvelles ou ponctuelles. Je précise qu'il n'y a pas eu d'emplois nouveaux à l'AMF en 2004, et que les charges du cabinet de la présidence sont en nette diminution puisqu'il n'y a ni directeur de cabinet, ni chef de cabinet.

On peut par exemple citer l'installation de nos locaux à Bruxelles qui a entraîné non seulement des charges nouvelles de fonctionnement courant (loyer, charges, électricité, etc.) mais aussi des charges ponctuelles liées à cette installation (établissement du bail et état des lieux, achat de mobiliers, installation téléphonique, etc.) ; ou encore parmi les charges ponctuelles les opérations électorales nécessaires au renouvellement de nos instances pendant le 87<sup>e</sup> Congrès des Maires en 2004.

Dans le souci toujours constant de vous informer en totale transparence, vous avez reçu dès le début du mois de juillet le rapport d'activité contenant les éléments chiffrés plus complets et détaillés.

En conclusion, la situation et la santé financières de notre Association permettent d'envisager sereinement l'avenir, tout en restant vigilant sur la maîtrise de nos dépenses.

Cette situation nous permet entre autres de réfléchir avec nos collègues du Bureau à un éventuel changement de locaux .

En effet, notre immeuble actuel a certes une adresse prestigieuse, quai d'Orsay, mais ceux d'entre vous qui y sont déjà venus le savent : il est mal conçu pour une activité professionnelle en constante progression depuis 20 ans, et surtout, il ne nous permet pas d'accueillir nos instances, et en particulier, nous ne pouvons pas y réunir notre Comité Directeur.

J'ajoute que nous avons également des problèmes de stockage d'archives qui deviennent insupportables.

C'est la raison pour laquelle nous prospectons depuis peu pour trouver un immeuble dans Paris qui nous permette de disposer de salles de réunion adaptées à nos besoins et à nos contraintes, sachant que nos réserves financières nous permettent de nous agrandir.

Je veux aussi vous le préciser clairement : rien ne presse, nous n'avons aucun impératif de délai, et nous n'envisagerons un déménagement que si nous trouvons un réel intérêt à le faire. Nous veillerons par ailleurs à ce que nos nouveaux locaux soient faciles d'accès pour nos adhérents et les membres de nos instances.

\* \* \*

*Intervention de Monsieur Pierre-Henri SCACCHI, Commissaire aux Comptes*

Approbation des comptes à main levée, à l'unanimité

**APPROBATION DU TAUX DES COTISATIONS POUR 2006**

Pour assurer la stabilité de nos ressources, qui seules peuvent garantir l'exécution de nos missions puisque les cotisations représentent 75 % de nos produits, votre Bureau vous propose un taux d'augmentation des cotisations pour 2006 identique à 2005 : 1,5 %.

Comme l'année dernière, c'est un taux inférieur à l'inflation.

Vous pouvez lire sur le grand écran le résultat concret de ce taux pour chaque tranche de cotisations.

Approbation du taux de cotisations 2006 à main levée, à l'unanimité, moins deux abstentions.

**Complément au rapport d'activité,  
de Monsieur André LAIGNEL,  
Secrétaire général de l'AMF**

**Mesdames et Messieurs,  
Chers amis, chers collègues**

Le film que vous venez de voir marque à la fois l'importance, la puissance de l'AMF, mais aussi la diversité des activités qui sont les nôtres dans chacune de nos communes. Ces activités, elles touchent, en définitive, à tous les aspects de la vie, et c'est ce qui fait la richesse et nous donne la passion de notre fonction de maires de France. Il me revient, comme chaque année, maintenant, de vous présenter le rapport d'activité, et donc d'essayer, en quelques minutes, de retracer l'intense activité qui a été la nôtre depuis notre dernier congrès.

Cette année a été particulièrement chargée. Chargée parce que nous avons eu, l'an dernier, un congrès de renouvellement, et qu'il a fallu mettre en place nos nouvelles instances. Chargée aussi, et je n'aurai pas besoin, pour l'instant, d'y insister, parce une actualité particulièrement forte.

Le renouvellement de nos instances, qui nous a conduit à mettre en place un nouveau Bureau, un nouveau Comité directeur, de nouvelles commissions, et donc, progressivement, à travailler ensemble – pour beaucoup, nous nous connaissions déjà – mais aussi à intégrer des femmes et des hommes qui n'étaient pas, jusque là, dans les instances dirigeantes de notre association. Je voudrais ici remercier mes collègues du Bureau exécutif, du Bureau permanent, du Bureau, mais aussi du Comité directeur, qui, par leur présence, leur travail, nous ont tissé, tout au long de l'année, une véritable action en profondeur, et ont permis que notre association s'exprime avec ce qui fait l'essentiel de sa force: l'unité.

Je voudrais ici tout particulièrement remercier notre nouveau président, Jacques PELISSARD. Il avait la lourde tâche de succéder à Daniel HOEFFEL, que je veux saluer, et à qui je veux dire, j'en suis convaincu, en notre nom à tous, mon amitié. Mais succéder à Daniel HOEFFEL était une tâche « à la hauteur », dans tous les sens du terme, et je veux remercier Jacques PELISSARD d'avoir su endosser ce « paletot », et faire en sorte que la continuité soit assurée, avec son style, avec ses qualités propres, mais toujours avec cette même volonté, que par le dialogue, par la rencontre, par le travail, nous puissions affiner nos positions qui, parfois, venaient de manière divergente, pour les faire converger.

Et je veux dire ici qu'il a su endosser cette fonction, qu'il a su assumer ce qui en fait l'essentiel, la recherche de la synthèse permanente, et qu'il a su, avec caractère, être un président actif. Merci, Jacques PELISSARD.

Je voudrait aussi, bien entendu, évoquer chacune de nos commissions.

Je ne serai pas long sur l'intercommunalité, puisque Jacqueline GOUAULT, nouvelle première vice-présidente, a succédé à Jacques PELISSARD dans cette fonction et a fait un travail remarquable, mais elle l'a présenté il y a un instant, et je ne vais pas m'y appesantir, d'autant plus que nous aurons l'occasion de revenir demain sur le débat intercommunal.

C'est aussi la commission Cohésion sociale, avec le suivi de la loi portant le même nom, avec un grand travail sur la petite enfance, avec la mise au point d'une Charte commune-handicap, dans un domaine tout particulièrement important pour notre tâche au quotidien et pour la solidarité qui doit exister au sein de nos collectivités.

C'est la commission Culture, nouvelle venue puisque c'est à l'issue de notre dernier congrès que pour la première fois une commission plénière Culture a été mise en place. Nous avons

d'ores et déjà beaucoup travaillé sur le spectacle vivant dans nos communes, qu'elles soient rurales ou urbaines, sur les arts plastiques, sur les droits d'auteur, et quand on parle des droits d'auteur, ce ne sont pas des sujets techniques, technocratiques ; c'est de savoir si on va nous conduire, pour chacune de nos bibliothèques municipales, de nos médiathèques, à être obligés de cotiser de manière supplémentaire à ce qui existe déjà aujourd'hui. Et donc nous avons là à défendre des intérêts importants pour l'ensemble des collectivités qui sont les nôtres.

C'est, bien entendu, l'importante commission environnement, la négociation du barème Eco-emballage, la négociation – toujours en cours – sur ce que nous appelons les D3E, les déchets d'équipements électriques, électroménager et électroniques, et nous avons là la nécessité d'être fermes sur nos positions, d'autant plus que le décret pour lequel nous nous battons, Jacques PELISSARD en tête, ne nous a pas donné totalement satisfaction, puisqu'il prévoit que ne serait remboursé aux communes qui s'engageraient dans la collecte des équipements électriques et électroniques que les surcoûts, alors que nous demandions que l'intégralité des coûts soient pris en charge. Et bien entendu, nous avons la nécessité de continuer le combat pour y parvenir.

Nous avons la commission Europe, présidée par Daniel HOEFFEL, que j'évoquais il y a quelques instants, et qui, là aussi, a eu à travailler sur l'actualité, celle du budget et des fonds structurels, dont vous a entretenu Monsieur GAZZO il y a quelques instants, sans que l'on sache, d'ailleurs, aujourd'hui, non pas quelle sera la structure de ces fonds structurels, mais quelle sera leur éventuelle enveloppe, puisqu'il n'y a toujours pas, au niveau européen, de perspective financière qui ait été adoptée. Et c'est, bien entendu, une préoccupation importante pour de très nombreux collègues, qui jusque là, comme moi-même, bénéficiaient de ces fonds européens, que de savoir s'ils pourront toujours en bénéficier, mais surtout, à quelle hauteur et dans quelles conditions.

C'est aussi, et c'est important, la mise en place d'une antenne, en partenariat avec l'Association des maires des grandes villes et l'Association des départements de France, à Bruxelles, de façon à ce que nous puissions être à l'origine des textes, à pouvoir immédiatement réagir, pouvoir faire en sorte d'être beaucoup plus efficaces, alors que nous savons qu'aujourd'hui plus de 70% des textes qui sont adoptés nationalement le sont en conséquence de directives européennes.

C'est aussi le groupe de travail Fonction publique. Depuis 2002, on nous annonçait une loi sur le sujet, elle sort enfin, nous nous en réjouissons, et il est vrai qu'un équilibre dans l'ensemble satisfaisant nous paraît avoir été trouvé. Nous espérons simplement que la procédure parlementaire ne nous conduira pas à différer à nouveau ce qui, pour nous, est important. Car nous savons bien, les uns et les autres, que sans la qualité, la disponibilité des personnels territoriaux, nous n'aurions pas la capacité à assumer sereinement et efficacement les mandats qui sont les nôtres. Et je voudrais, à travers vous, que l'on salue l'ensemble de la fonction publique territoriale : sans elle, c'est vrai que nous serions bien désarmés.

C'est aussi, mais cela a été l'objet de la séance de ce matin, l'important travail de la commission des Communes et territoires ruraux, qui a été excellemment présenté par Jean-Claude FRECON. Je ne m'y appesantirai pas, mais je dirai quand même quelques mots du débat sur les services publics en milieu rural. A la fois parce que je participais à la Conférence sur les services publics, mais aussi parce que c'est un sujet dont il ne faudrait pas croire, parce qu'on a déposé un rapport dont je veux dire ici qu'il est excellent - et je veux dire à notre ami Paul DURIEU combien nous sommes reconnaissants de la qualité du travail qu'il a accompli – qu'il suffit de remettre un rapport au ministre, aussi excellent fût-il. Encore convient-il que, derrière, des moyens soient mis en œuvre.

Et j'ai l'espérance que tout à l'heure, dans son propos, le Premier ministre viendra nous éclairer sur les moyens qui seront mis en œuvre

pour que le combat que nous menons pour le maintien de nos services publics - en particulier en espace rural, mais pas seulement, car il y a aussi des problèmes des services publics dans les quartiers, et en particulier dans les quartiers difficiles - soit pris à bras le corps, et que des moyens soient donnés. Il y a 20 millions d'euros qui sont inscrits dans la loi de finances pour 2006. Mais il faut que vous sachiez que ces 20 millions sont pris sur la dotation de développement rural et - je le dis très sereinement, très calmement - on ne peut pas se contenter de nous prendre, d'une main, pour nous donner, de l'autre. On ne peut pas se contenter de nous prendre de la dotation de développement rural pour nous donner des services publics ruraux. Il faut un effort beaucoup plus ample, et il faut que l'Etat le prenne en compte.

Et puis il y a deux autres importantes commissions, mais j'y reviendrai dans un instant parce qu'elles sont au cœur de l'actualité. C'est celles des Villes et territoires urbains - et vous comprendrez que j'y consacre quelques instants, car c'est toute la cohésion sociale de notre pays qui est en cause - et la commission des finances, qui elle aussi est au cœur de l'actualité.

Mais avant de passer à ces deux sujets, que nous avons travaillé toute l'année, mais qui sont dans l'actualité, je n'ose dire brûlante, je voudrais ici remercier le personnel de l'Association des maires de France, saluer son nouveau directeur général, le préfet Nicolas DESFORGES, qui est venu à la suite du congrès prendre ses fonctions, qui a su, très vite, s'adapter à notre maison, qui a su trouver le rythme et l'activité, et je veux ici lui souhaiter bonne continuation et bonne chance, car c'est essentiel pour que notre maison fonctionne bien. Et puis, je voudrais remercier, au-delà de son directeur général, de Gérard MASSON, son directeur adjoint, tout le personnel de l'AMF.

Sans eux, bien entendu, nous ne serions pas, nous, en capacité de répondre à vos attentes. Ils sont compétents, ils sont disponibles, et ils savent agir avec la neutralité nécessaire à une association paritaire comme l'est la nôtre. Alors, très simplement, merci aux femmes et aux hommes qui, au quotidien, sont l'AMF.

Mes chers collègues, le thème de notre congrès, nous l'avons décidé il y a plusieurs mois : « le maire et l'Etat ».

Je crois que, à l'évidence, toute l'actualité nous dit que nous l'avons choisi de manière quasi prémonitoire. Je crois que nous avons tous le sentiment que la situation de notre pays est grave, que les évolutions, pour nos collectivités, sont préoccupantes. Il ne se passe pas de mois, que dis-je, de semaine, quasiment de jour, sans que l'Etat ne se tourne vers les collectivités locales et ne les sollicite : sur les emplois aidés, sur le logement, sur la petite enfance, sur le handicap, sur la cohésion sociale, sur les services publics, sur la sécurité, sur les banlieues, et je pourrais continuer... Mais, bien sûr que nous sommes prêts à répondre « présent ». Mais pour cela, il y a deux conditions, me semble-t-il : de la concertation, et des moyens. Je voudrais illustrer mon propos par deux sujets graves : les territoires urbains et la réforme fiscale.

Nous venons tous de vivre une crise qui laissera, me semble-t-il, des traces profondes dans notre pays. Oh, nos 36 000 communes - et heureusement - n'ont pas été touchées. Mais, quand même quelques centaines, et pas seulement dans les banlieues surpeuplées. Je connais, dans ma région, des toutes petites villes qui ont été touchées. Cela a été dur pour beaucoup de maires, quelques centaines d'entre nous. J'ai vu des maires pleurer devant leur école, incendiée, ou leur gymnase, détruit.

On nous dit, aujourd'hui, que la situation serait redevenue normale. Pour qu'il y ait explosion, il a fallu deux éléments : une poudrière, et une étincelle. L'étincelle, on peut avoir des divergences d'analyse pour savoir précisément, laquelle elle a été. Mais ce je sais, ce que vous savez, ce que nous savons, c'est que la poudrière, elle est toujours là, et qu'il suffit, à tout instant, d'une nouvelle étincelle, pour que l'explosion revienne. Et dans ce domaine, il faut de la concertation, il faut des moyens pour que nous puissions agir. Croyez-vous véritablement que si on s'était - l'Etat et les collectivités locales - concertés, on aurait supprimé la police de proximité, alors que c'était un élément important du

contact entre les difficultés et la population ? Croyez-vous véritablement, si on s'était concertés, qu'on aurait supprimé les emplois jeunes, alors que c'était une aide fondamentale d'insertion. Croyez-vous véritablement que, s'il y avait eu concertation, on aurait supprimé les aides aux associations de quartier, ou en tout cas, beaucoup baissées ?

Alors, oui, il faut de la concertation, et pas de la concertation après la crise. De la concertation, avant. On nous dit : « des moyens vous sont donnés ». Je lisais Monsieur HORTEFEUX, avant-hier : « ne vous inquiétez pas, il y a eu 120 millions en 2005 pour la dotation de solidarité urbaine, il y aura la même somme en 2006 ».

Merci, monsieur le ministre.

Mais ces 120 millions, ils ont été pris sur chacun d'entre nous, il n'y a pas un centime de plus de l'Etat sur la DGF. Cela a été une ponction sur notre DGF.

Alors, pour qu'il y ait confiance, il faut qu'il y ait vérité, et il faut qu'il y ait mobilisation de moyens. On nous dit maintenant qu'il va y avoir - avant la fin novembre, ai-je lu - un texte important sur la prévention de la délinquance. Qui d'entre nous pourrait ne pas être en faveur de textes clairs, forts, sur la prévention de la délinquance ?

Mais je veux dire ici, très solennellement, que si impliquer les maires beaucoup plus dans la prévention de la délinquance, c'est leur transférer la responsabilité - pardon, les emmerdements - sans leur donner les moyens de faire face, alors il faudra, bien évidemment, que nous le refusions.

Je voudrais maintenant aborder un autre thème qui est celui de la réforme fiscale. Notre Bureau s'est prononcé sur le sujet, il l'a fait à l'unanimité. Je crois que nous avons quelques inquiétudes, et c'est dit très modérément. Trois réformes la même année : bouclier fiscal, foncier non bâti, taxe professionnelle ; avec en commun, j'allais dire, plusieurs éléments : d'abord, l'incertitude que cela introduit dans nos finances locales. En effet, lorsque nous allons voter nos impôts « ménages », nous ne saurons pas si nous n'aurons pas à rembourser, en fonction du bouclier fiscal, un ou deux ans après. Lorsque nous allons voter notre taxe professionnelle, nous ne saurons pas ce que nous aurons à rembourser, deux ans après, en fonction du plafonnement.

Incertitude.

Et nous savons bien, nous, que la certitude de nos dépenses ne peut pas s'accommoder de l'incertitude de nos recettes.

Et puis on nous a dit, à juste titre, que c'était important d'avoir mis dans la Constitution l'autonomie financière et fiscale des collectivités ; que c'était important d'avoir mis dans la Constitution la notion de péréquation. Mais, mes chers collègues, qu'en reste-t-il, si ces réformes sont adoptées ?

Savez-vous par exemple que, en ce qui concerne le plafonnement de la taxe professionnelle - qui est le sujet le plus important, et donc celui sur lequel je veux insister - globalement, 52% de nos bases vont être gelées - 52% - c'est à dire que déjà, nationalement, plus de la moitié de nos bases ne pourront plus être modulées. Mais ça va beaucoup plus loin. Bien entendu, c'est un recul de notre autonomie. De même que les 20% de foncier non bâti sur lesquels nous n'aurons plus de capacité à agir. Mais j'ai eu la curiosité de regarder ce que nous avons jusqu'à hier, c'est à dire, département par département, quel était le niveau d'écrêtement de la taxe professionnelle, de plafonnement. Et j'ai reçu, il y a quelques instants - on me les a apportées à la tribune - les simulations qui ont été données ce matin au Parlement sur nos communes et intercommunalités. C'est extraordinairement inégalitaire, puisque nous avons, dans nos communes et intercommunalités des taux de plafonnement qui vont de 0,5% à 97%. Et en ce qui concerne les départements, nous avons - seulement dans les Hauts-de-Seine - 28% de base plafonnée, alors que, dans la Manche ou l'Ariège, c'est entre 76 et 80 %.

Autrement dit, mes chers collègues, la péréquation que va mettre en œuvre cette réforme, c'est la péréquation du pauvre vers le riche. Parce que, comme vous l'avez remarqué, le niveau de ressources de l'Ariège et des Hauts-de-Seine n'est pas tout à fait identique. Dans un

cas, avec 76% de plafonnement, dans l'Ariège, il y aura 24% de liberté fiscale, alors que dans l'autre cas, les Hauts-de-Seine, avec 28% de plafonnement, il y aura 72% de liberté fiscale. C'est, en définitive, la devise « plus tu es riche, plus tu es libre ». Mais comment peut-on appliquer cette devise, et dire en même temps que le principe constitutionnel de péréquation est respecté ? Et surtout, c'est une véritable camisole de force qui se resserrera progressivement. Parce que, très rapidement, quand vous n'avez plus que 25% de vos bases qui sont libres, pour pouvoir vous adapter à vos dépenses, vous allez être contraints de les élever, et très vite elles atteindront les 3,5% de plafond.

Ce qui veut dire que sur quelques années – trois ans, cinq ans, six ans – ce sera ce que rêvait de faire Bercy depuis des années : le taux unique de taxe professionnelle dans notre pays. Et nous n'aurons plus, au niveau de nos collectivités, que de maigres capacités de liberté, puisque la seule qui nous restera, ce sera le transfert sur les impôts « ménages ».

Cette réforme, elle est en plus contraire aux engagements qui avaient été pris : nous avons été reçus hier par le Président de la République, et j'ai eu l'occasion de lui dire que la parole présidentielle n'était pas respectée. Lorsqu'il avait annoncé la réforme de la taxe professionnelle, le président de la République nous avait dit : « il n'y aura pas de transfert sur les collectivités territoriales ». Dès la première année, ce sont 500 millions d'euros qui nous seront taxés, et bien entendu, sur la durée, ce sera beaucoup plus grave.

C'est vrai que sans doute, au cours de ce congrès, les bonnes paroles ne vont pas manquer : ce sera Noël avant l'heure, mais la hotte est de plus en plus vide.

La confiance peut être rétablie, à des conditions simples : nous attendons de la part de l'Etat de la clarté dans les objectifs, de la concertation dans l'action, et de la considération au quotidien. Est-ce trop demander ?

Alors, simplement, pour conclure, mes pensées vont à chacune et chacun d'entre vous, et à tous ceux qui ne sont pas dans cette salle, à l'ensemble des maires de France. Nous sommes de plus en plus préposés aux catastrophes du quotidien. Nous sommes disponibles, dévoués, souvent courageux. Alors, que l'Etat ne nous décourage pas !

Dans la grande crise que traverse la France, qu'elle soit rurale ou urbaine, nous sommes en première ligne, et personne mieux que les maires ne peut incarner le sursaut civique dont tout le monde, tout le monde, sait qu'il est indispensable à notre pays. C'est parce que nous connaissons l'ampleur de nos responsabilités que nous attendons de l'Etat qu'il n'y ait pas de double jeu, de double jeu qui sape la confiance et les énergies. Que l'Etat nous donne les moyens de l'action ! qu'il nous éclaire pour l'avenir ! Est-ce trop demander ?

J'ose espérer que non, et penser, avec le poète René CHAR que le réel, quelques fois, désaltère l'espérance.

**Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE,  
Maire de Paris**

**Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Président du Sénat,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Notre Président des maires,  
Notre ancien Président, Jean-Paul,  
Et vous tous, surtout, mes chers collègues,**

C'est toujours un honneur, un plaisir pour le maire de Paris, quel qu'il soit, d'accueillir ses collègues chez eux. De vous saluer et de vous souhaiter la plus chaleureuse des bienvenues dans votre ville, dans votre capitale.

Et c'est une belle tradition, je crois, que chaque année les maires des 36 000 communes de France se retrouvent pour travailler, pour partager, parfois aussi, leurs angoisses, et pour tenter d'entreprendre ensemble.

Cette année, Monsieur le Président, notre Congrès des maires se déroule à un moment très particulier où, au-delà de nos différences politiques, je crois que nous partageons une inquiétude et une ambition.

L'inquiétude, c'est celle que révèlent les populations de nos villes, souvent fragilisées. Et, à l'occasion des violences urbaines qui ont eu lieu dans plus de 300 de nos communes – et Paris en fait partie – nous avons vu à la fois à quel point il y avait besoin de vie collective, de sens collectif, de service public, et à quel point aussi nous, les maires, nous portons sur nos épaules bien des responsabilités. Si la démocratie française parfois paraît fragile, nous savons en tout cas que dans toutes les communes de France, qu'elles soient petites ou grandes, le maire est un point de référence, est un point fixe, pour que vive la démocratie malgré ses conflits, malgré ses difficultés.

Alors nous sommes ensemble pendant ces heures pour travailler, pour tenter de trouver de la performance, non seulement dans les échanges entre nous, mais aussi dans nos relations avec l'Etat, et c'est ainsi que notre Congrès, de par nos dirigeants de notre association, s'appelle, ce Congrès des maires de France, « pour un nouveau dialogue avec l'Etat et pour une confiance retrouvée ».

Cela veut dire que nous avons besoin de parler clair, de parler respectueux, mais de parler efficace avec l'Etat.

D'abord, parce que nous avons besoin, tous les maires, de connaître les règles du jeu, de faire en sorte que la parole de l'Etat soit respectée, et si aucun gouvernement n'a le monopole des retards dans la mise en œuvre d'un certain nombre de décisions, c'est vrai que nous partageons des inquiétudes, notamment pour la mise en œuvre des contrats de plan, et nous avons, tous les maires, encore une fois au-delà de nos sensibilités politiques, ce besoin de cohérence, ce besoin de garantie de l'Etat que ses engagements sont et seront tenus. Je pense par exemple aux transports urbains. Je pense aux constructions universitaires où nous avons besoin de la part de l'Etat d'un partenariat qui soit assumé, et qui soit assumé dans la durée.

Deuxièmement, nous avons besoin de solidarité. Nous avons besoin de solidarité, et de ce point de vue là, quelle que soit la situation de nos communes, nous avons besoin sur le plan fiscal de ce qui est partie intégrante de la démocratie locale, l'autonomie fiscale. Nous comprenons que dans des dialogues, des évolutions aient lieu, mais les finances locales ne peuvent pas servir de variables d'ajustement à la fiscalité de l'Etat. Il est important que nous puissions... (Applaudissements...), il est important que le mandat démocratique qui nous est confié par les citoyens puisse se traduire par une autonomie de gestion, une responsabilité devant eux de ce que nous réussissons et de ce que nous échouons à faire, mais cela passe nécessairement par la responsabilité fiscale et des règles du jeu, là aussi, qui soient fixes, connues, transparentes et loyales. Mais nous avons besoin aussi de solidarité.

Nos villes sont différentes. Elles sont petites, elles sont grandes. Et je dis chaque fois – je le répète, c'est la cinquième fois que je vous

accueille – un maire égale un maire. Que la commune fasse 2 000 habitants ou 2 millions d'habitants, de toute façon, c'est le maire que l'on va voir pour parler de propreté, pour parler d'école, pour parler de transports, pour parler finalement de tout ce qui doit être amélioré.

Moi, je fais des comptes rendus de mandat en ce moment dans les 20 arrondissements de Paris. Et je suis tout à la fois, pardonnez-moi, Monsieur le Premier ministre. Je suis le préfet de police, je suis le président de la RATP, je suis le président de la SNCF aussi, parce qu'on me dit : "Alors les trains ?".

Mais c'est comme ça, les maires. Nous nous sentons, non pas responsables de tout, mais nous pensons qu'aucune des questions, aucune des insatisfactions de nos concitoyens ne peut nous être indifférente. Donc ne vous étonnez pas si, après, nous transférons vers les autres, ceux qui portent les autres responsabilités, ce qui les concerne.

Quelles que soient la taille et l'identité de nos communes, nous avons besoin de solidarité. Et si la crise des villes aujourd'hui révèle un besoin de vivre ensemble, un besoin de formuler notre République avec sa diversité, avec son souci de justice, de cohésion, de respect de chacun, c'est aussi parce que nos villes ont besoin de cohésion sociale, ont besoin dans l'aménagement urbain, que nous puissions, tous les maires, là encore au-delà de nos différences politiques, aménager nos villes, éviter de créer des ghettos mais faire dans tous les cas du logement social.

Le logement social, cette grande question de ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, en France. Nous savons qu'il faudrait financer chaque année 120 000 logements sociaux en France. Pour cela, Monsieur le Premier ministre, il faut à la fois que nous puissions compter sur votre partenariat, le partenariat du gouvernement, mais aussi que nous puissions répartir l'effort. De ce point de vue là, je veux vous le dire, il n'est pas possible que certaines communes acceptent de faire un effort considérable pour le logement social pendant que d'autres, égoïstement, ne veulent pas accueillir la diversité de la société.

Le Président de la République, hier, s'appuyant sur une loi votée par une majorité parlementaire d'avant, du temps où l'un de vos prédécesseurs s'appelait Lionel JOSPIN, a proposé que cette loi soit appliquée avec fermeté. Eh bien, moi, monsieur le Premier ministre, au risque de vous surprendre, je vais vous proposer de faire mieux que le gouvernement de Lionel JOSPIN. Car les pénalités qui ont été prévues dans l'excellente loi SRU qui contraint toutes les villes à tendre vers 20 % de logement social, ces pénalités ne sont pas assez dissuasives.

Vous le savez bien, certaines communes préfèrent payer des pénalités plutôt que de faire du logement social. Il faut donc non seulement, comme le Président de la République l'a proposé hier, être sévère avec ceux qui n'appliquent pas la loi... Après tout, on parle beaucoup d'ordre en ce moment, on parle beaucoup de respect de l'ordre républicain. Eh bien, l'ordre républicain, il s'applique à chaque citoyen quand il commet un acte délinquant, il s'applique aussi à tous les élus du peuple. Il y a une loi, la loi SRU. Nous devons tous l'appliquer.

Mais pour qu'elle produise réellement ses effets, il faut non seulement augmenter les pénalités pour ceux qui ne la respectent pas, mais il faut aussi que nos partenariats soient loyaux. Je vous le dis là aussi en toute franchise : j'ai passé une convention avec le gouvernement pour financer 4 000 logements sociaux chaque année à Paris et nous les finançons et l'Etat assume ses devoirs et respecte la parole et la signature qu'il a mises sur cette convention avec la ville de Paris. Mais 4 000 logements sociaux à Paris, c'est le tiers des logements sociaux de toute la région Ile-de-France, dans cette ville contrainte sur le plan foncier, qui comprend 2 millions d'habitants sur les 12 millions de la région Ile-de-France. Nous finançons, nous, avec l'Etat – avec l'Etat ! – nous finançons le tiers des logements sociaux de toute la région.

Ce n'est pas possible, Monsieur le Premier ministre, je vous le dis franchement.

Merci de votre partenariat pour ces 4 000 logements sociaux à Paris, mais il faut absolument que ce soit le même équilibre sur l'ensemble du territoire national et notamment dans la région capitale.

J'ajoute que pour que nous puissions les réaliser, ces logements sociaux, encore faut-il que l'Etat accepte de nous vendre des terrains qui lui appartiennent – je ne polémiquerai pas – qu'il ne nous empêche pas, de préférence, d'y faire du logement social. Si jamais il nous disait : « J'accepte de vous vendre 35 hectares quelque part mais à la condition que vous ne faisiez pas de logement social », là on ne comprendrait pas. Mais je suis sûr que nous pouvons tomber d'accord sur l'acquisition de terrains pour y faire, par exemple, 50 % de logements sociaux.

Mais encore faut-il que le prix de cession de ces terrains soit compatible avec ce que nous allons y réaliser et qu'il y ait là aussi un encouragement pour les communes. Quand l'Etat nous vend des terrains pour faire du logement social, il ne doit pas nous les vendre au même tarif que quand on les acquiert pour faire je ne sais quelle spéculation ou je ne sais quel équipement moins indispensable ou

moins urgent aux populations de nos communes. Voilà ce que je voulais dire brièvement et que je crois partagé par beaucoup, beaucoup de maires de France.

Je terminerai par une dernière remarque très personnelle.

J'ai cru comprendre que notre mandat allait durer un an de plus. Je ne sais pas si sept ans, c'est le bon rythme pour retourner devant nos concitoyens, qu'ils jugent, qu'ils nous renvoient, qu'ils nous valident, qu'ils nous critiquent – qu'ils décident. Je pense qu'un mandat plus court serait plus opportun mais cela doit être de l'ordre d'autres réformes. En tout cas, si nous devons faire sept ans, cela veut dire que nous aurons encore plus de responsabilités, que nous aurons encore plus à donner aux citoyens de nos communes, qu'ils seront encore plus exigeants avec nous et à juste titre.

Alors, oui, plus que jamais pour que ce Congrès de 2005, si c'est le Congrès des maires de France qui vont exercer leurs responsabilités passionnantes mais difficiles pendant sept ans, alors oui, nous pouvons dire à l'Etat : « Nous avons besoin d'un partenariat loyal, transparent et surtout, je l'espère, constructif ».

**Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD,  
Président de l'Association des Maires de France**

**Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le Président du Sénat,  
Monsieur le maire de Paris  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et messieurs les maires, présidents d'EPCI et chers  
collègues,  
Mesdames, Messieurs**

Nous sommes, nous tous ici, maires, présidents de communautés de France, de métropole et d'Outre-mer, rassemblés aujourd'hui pour vous accueillir, et votre présence nous honore. En choisissant le thème du congrès de 2005, les rapports entre le maire et l'Etat, l'AMF a souhaité prolonger sa réflexion sur la décentralisation – qui était le thème, souvenez vous, de notre congrès de 2004 – et placer le couple maire-Etat au cœur du débat.

Nous, maires, hommes et femmes de terrain, au contact permanent des réalités, savons mieux que quiconque combien il est, monsieur le Premier ministre, difficile, mais nécessaire de réformer. Nous savons aussi l'Etat et les maires doivent pour y parvenir nouer le fil d'une relation loyale et équilibrée.

Pour remplir notre mission, nous avons besoin d'un interlocuteur courageux, d'un Etat qui assume ses responsabilités, d'un Etat qui soit partout, partout, le garant de l'application de la loi, d'un Etat facteur d'unité et d'équité, d'un Etat avec lequel nous puissions ensemble progresser dans le respect de nos compétences au service de la France et des Français.

Mettons en œuvre un nouveau partenariat et une concertation renforcée toujours plus en amont, associant au quotidien les maires de France et l'Etat.

Les élus, monsieur le Premier ministre, n'attendent pas tout de l'Etat, mais ils se tournent vers lui pour qu'il se réforme, adapte son organisation et son fonctionnement à la décentralisation, qu'il facilite l'exercice de leur mandat, clarifie leurs responsabilités et leurs pouvoirs, garantisse dans la durée leurs moyens humains et financiers.

De son côté, l'Etat attend des maires, dans une approche souvent territorialisée de ses politiques, qu'ils appuient ou relaient son action, par exemple dans le domaine des politiques publiques de l'emploi ou du logement.

C'est donc, chers collègues, monsieur le Premier ministre, à un dialogue constructif avec l'Etat, fondé sur une confiance partagée que nous sommes collectivement appelés.

Pour porter, mes chers collègues, avec vous et en votre nom ce message et ce projet, il nous faut plus que jamais, une AMF forte. Il y a un an, vous m'avez élu Président de l'Association des maires de France, et j'avais pris un triple engagement pour répondre à vos attentes :

Tout d'abord, vous aviez souhaité une AMF toujours plus unie.

Ce qui fait en effet notre force et nous le savons tous c'est notre formidable capacité à mobiliser, à rassembler au delà des clivages partisans l'ensemble des maires de France. En tant que Président, je me suis engagé à être le gardien de cette unité.

L'AMF, c'est l'association de tous les maires, des maires urbains comme des maires ruraux, des maires de droite et des maires de gauche comme des maires sans affiliation partisane.

L'AMF c'est aussi la fédération des associations spécifiques présentes au Bureau avec lesquelles nous avons souhaité renforcer les liens de travail en commun, qu'il s'agisse de l'Association des maires des grandes villes de France, des villes

moyennes, des élus de la montagne, des élus du littoral, des petites villes ou des maires ruraux.

En veillant à un paritarisme rigoureux, en respectant au sein du Bureau, avec André Laignel, des règles de fonctionnement empreintes de franchise et de transparence totale, nous affirmons ensemble notre unité.

Chers collègues, c'est parce qu'elle est unie que l'AMF est forte. Le rôle du Président n'est pas de négocier des compromis, mais de dégager des consensus sur les valeurs et les principes qui fondent le rôle et la pérennité de nos communes et intercommunalités.

Vous avez ensuite souhaité une AMF plus réactive.

L'AMF, mes chers collègues, est et reste toujours présente à vos côtés, toujours plus réactive pour vous apporter, en tous domaines, les conseils que vous demandez :

J'ai nommé un nouveau directeur général des services, le Préfet Nicolas Desforges, qui apporte à l'AMF ses grandes compétences, son expérience et qui met en œuvre avec loyauté les décisions du bureau ; je tiens à l'en remercier ainsi que tous les collaborateurs de l'AMF.

Sur le terrain, en un an, j'ai rendu visite à 30 associations départementales pour bien appréhender le rôle essentiel que vous assumez sur le terrain et vous écouter.

Avec l'aval du Bureau ici rassemblé, nous avons renforcé nos liens avec les associations départementales sous l'égide d'un groupe de travail piloté par Jacqueline Gourault, première vice-présidente qui a produit un rapport remarquable d'analyse et de propositions.

Nous avons fait évoluer notre site internet : depuis le 1<sup>er</sup> novembre, toutes les consultations juridiques, toutes les notes techniques rédigées par les experts de l'AMF ou par ceux des associations départementales sont immédiatement en ligne, permettant leur mise en commun.

De même, nous avons offert depuis le 1<sup>er</sup> novembre un service gratuit d'offres d'emploi pour toutes les communes adhérentes.

Les supports de communication ont été totalement rénovés. Qu'il s'agisse de la Lettre du maire ou de notre magazine Maires de France.

Pour être plus réactifs, notre bureau à Bruxelles a été renforcé.

Souvent en effet, chers collègues, nous nous plaignons de normes, de directives prises au niveau européen mais dont les impacts financiers sont supportés dans nos communes et je pense par exemple à la législation en matière environnementale.

Il était donc essentiel que nous affirmions notre présence à Bruxelles pour agir le plus en amont possible sur les textes que nous aurons à appliquer.

Sous l'égide de la commission Europe présidée par notre ancien Président Daniel Hoeffel que je salue tout particulièrement, nous avons donc décidé de renforcer notre présence à Bruxelles pour informer régulièrement les parlementaires et les différentes instances européennes de nos positions.

Vous avez enfin souhaité une AMF toujours plus combative.

Par notre action de négociation avec le Gouvernement, par nos amendements législatifs à l'Assemblée Nationale comme au Sénat, grâce au relais efficace des parlementaires membres du Bureau de l'AMF, nous avons fait bouger les choses, nous avons fait entendre avec détermination la voix des maires. Par exemple :

- Avec La Poste nous avons pu conclure le protocole qui améliore le financement et l'organisation des agences postales communales ou intercommunales.
- En matière de fiscalité environnementale nous avons fait évoluer le dispositif de redevance ou de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères dans le sens d'une plus grande souplesse et d'une plus grande justice.
- S'agissant de l'intercommunalité, grâce à l'action de Jacqueline GOURAULT, nous avons obtenu le report d'un an, au 18 août 2006 de la date limite de définition de l'intérêt communautaire.
- En matière environnementale, nous avons affirmé le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour l'ensemble des déchets, qu'il s'agisse par exemple des déchets électriques, électroniques, des imprimés non sollicités, des textiles, ...

Notre association toujours plus unie, toujours plus réactive, toujours plus combative, est prête, Mes chers collègues, à s'engager pour rénover nos relations avec l'Etat et les Maires. Elle est prête à travailler, Monsieur le Premier Ministre, avec le gouvernement sur trois dossiers capitaux qui constituent autant de défis à relever pour parvenir à cette relation loyale et équilibrée que j'appelais de mes vœux de tout à l'heure.

Premier défi : la cohésion sociale.

Notre congrès nous réunit en cette fin du mois de novembre 2005 qui a connu une flambée dramatique de violences urbaines à laquelle, monsieur le Premier ministre, votre Gouvernement a su faire face.

Les casseurs ont frappé. Ils ont brûlés des milliers de véhicules, dans leurs quartiers, des petites voitures assurées, celles de leurs voisins assurés au tiers. Ils ont brûlé aussi des écoles, des crèches, des gymnases, comme s'ils avaient choisi de s'en prendre à tout ce qui ressemble de près ou de loin aux institutions d'un pays qui ne serait pas le leur. Comme s'ils voulaient supprimer par le feu les lieux collectifs qui dans les quartiers ravagés par la montée des particularismes ethniques symbolisent la possibilité d'un fragile « vivre ensemble ».

Ce ne sont pas, chers collègues, les jeunes des banlieues qui sont en cause, comme cela a été dit dans un rapide amalgame, c'est une minorité d'émeutiers, commettant des actes délictueux, qu'il convenait d'interpeller, de juger, de sanctionner pour rétablir l'ordre républicain.

Face au risque de segmentation progressive de la France, face au risque de délitement du tissu social, aggravé par les communautarismes, les maires, une fois encore se retrouvent en première ligne.

C'est vers eux que l'on se tourne pour renouer le dialogue social, pour lutter contre l'incendie urbain. Et je veux dire ici, en leur rendant hommage, à tous nos collègues maires de communes touchés par les émeutes, que leur rôle, leur sang froid a été exemplaire pour protéger les personnes et les équipements et surtout pour renouer le dialogue pour retrouver une paix, une véritable paix sociale.

Nous le savons, c'est le maire qui peut apporter une réponse globale en termes de cohésion sociale. C'est le maire qui se trouve en position centrale, qu'il s'agisse de prévention de la délinquance, d'action sociale, de logement, d'accompagnement scolaire.

Mais ce rôle du maire doit susciter une réflexion sur ses compétences et ses moyens d'actions.

En d'autres termes, monsieur le Premier ministre, si l'Etat attend du maire qu'il recouse le tissu social, il faut lui donner du fil et des aiguilles. Il faut lui donner les moyens juridiques et financiers pour qu'il puisse assumer ce rôle essentiel pour notre démocratie

Il nous appartient encore et toujours, mais c'est notre mission merveilleuse, de créer du lien social, de donner à nos concitoyens des repères et des exemples : ainsi je vous invite, chers collègues, et je le dis du fond du cœur, je vous encourage à mettre en oeuvre une véritable volonté de diversité dans nos recrutements municipaux de façon à ouvrir des pistes d'avenir pour chacun des talents de nos quartiers.

Le maire, par son expérience, doit être au cœur du dispositif. Être au cœur, cela ne veut pas dire être seul, cela au contraire veut dire marcher ensemble avec les associations, les acteurs locaux et l'Etat.

Ensemble, communes, et Etat, dans le cadre d'un vrai partenariat, il nous faut reconstruire une République fraternelle, ambitieuse, protectrice au sein de laquelle réalité des droits et respect scrupuleux des devoirs s'équilibrent. C'est cela aussi la République.

Deuxième défi : les finances locales.

Comme chaque année, il s'agit d'un dossier crucial et cette année ce débat sera particulièrement important, avec, il faut le dire, des éléments positifs : le maintien du contrat de croissance et de stabilité, l'augmentation de l'évolution de la DGF à plus 2,72%.

Mais plusieurs projets de réforme sont susceptibles de changer la donne et de menacer l'autonomie fiscale des communes et la capacité d'action des communautés :

- Le bouclier fiscal c'est à dire le plafonnement à 60 % des impôts de chaque contribuable par rapport à son revenu, tout d'abord, nous interpelle.

Le 19 octobre le Bureau de l'AMF a manifesté à l'unanimité son opposition de principe à la prise en compte des impôts locaux dans le périmètre de ce bouclier fiscal. Et en tout état de cause, si le dispositif était retenu, l'Etat devrait en assurer le coût. Les collectivités n'ont pas vocation à être toujours, sous tous les gouvernements, des variables d'ajustement des politiques fiscales de l'Etat.

- La taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour les communes de moins de 500 habitants, c'est en moyenne 25 % de leur recette fiscale et nous considérons que l'allègement de 20 % doit donner lieu non pas à une simple compensation par l'Etat sur la base des taux votés en 2005 mais à un véritable dégrèvement.

- La réforme de la taxe professionnelle. Celle-ci serait plafonnée dans le projet que vient en discussion aujourd'hui même à l'Assemblée nationale, à 3,5 % de la valeur ajoutée pour les communes et les intercommunalités à TPU.

Cette réforme inquiète fortement les Maires et Présidents d'EPCI parce qu'elle risque d'être source d'inégalité et d'incertitude fiscale.

L'AMF considère qu'un tel plafonnement, proposé sans réelle simulation, porterait atteinte au principe de l'autonomie financière des collectivités locales, inscrite dans la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et serait préjudiciable à l'approfondissement de l'intercommunalité.

Bien plus, la valeur ajoutée d'une entreprise étant globale, même si elle est installée sur plusieurs sites, le plafonnement provoquerait des interactions fiscales non maîtrisées sur l'ensemble du territoire national entre les 4 niveaux potentiels de perception de la taxe professionnelle que nous connaissons : communes, intercommunalités, départements, régions.

Une commune ou une intercommunalité avec un faible taux de taxe professionnelle pourrait se voir ainsi plafonnée dans son taux de TP parce qu'à l'autre extrémité de la France un département, une région ou une autre collectivité locale aurait saturé le taux de 3,5 par sa propre fiscalité. Ceci n'est pas acceptable, ceci n'est pas cohérent, et nous le disons avec force au gouvernement.

Et pourtant l'AMF considère que la taxe professionnelle doit être réformée et c'est dans cette optique que nous avons participé à la commission Fouquet.

La suppression de la part salaire – souvenez-vous la réforme Strauss-Kahn – bénéfique pour l'emploi, portait en germe la réforme d'ensemble de cet impôt économique qui ne peut rester assis sur les seuls investissements. Mais notre système fiscal a atteint ses limites. On ne lui donnera pas un nouveau souffle au travers de simples ravaudages, de multiples ravalements.

L'heure est à mon sens venue de changer le cadre d'ensemble des ressources des collectivités locales :  
L'heure est venue de rénover les ressources fiscales,  
L'heure est venue de repenser la distribution des dotations d'Etat pour accompagner cette nouvelle donne des recettes fiscales et mieux répondre au souci de péréquation.

Il ne s'agit pas de procéder à d'énormes retouches du système actuel mais d'imaginer sans tabou une fiscalité locale nouvelle.

En partenariat avec l'Etat, les départements et les régions, notre ardente ambition collective doit être à terme de 3 ans de concevoir et mettre en œuvre, sans accroissement des prélèvements obligatoires globaux, une fiscalité moderne :

- Une fiscalité lisible, c'est indispensable à une démocratie locale confiante,
- Une fiscalité responsabilisante pour chaque niveau de collectivité territoriale,
- Une fiscalité porteuse d'une véritable solidarité entre les territoires.

Troisième défi : l'amélioration des services publics.

Les services publics en milieu rural, voilà Monsieur le Premier ministre, une question qui demeure au cœur de nos préoccupations.

Nous, Maires, nous savons que dans notre société, tout bouge.  
Les technologies changent  
Les attentes de nos concitoyens évoluent  
Nos communes, elles même, sont en mouvement  
Nous, Maires, ne sommes pas des immobilistes. Par contre, nous voulons que partout en France, les services publics soient assurés en respectant le double impératif d'égalité de traitement des territoires, de qualité et de proximité des services publics  
En conclusion de notre congrès 2004, nous avons obtenu la mise en place d'une conférence d'ensemble sur les services publics en milieu rural.  
Trop longtemps en effet, là encore sous tous les gouvernements, nous avons subi une approche sectorielle de gestion au coup par coup. Une année, l'Etat sans concertation prétendait réorganiser la gendarmerie. L'année suivante c'étaient les perceptions qui étaient dans le collimateur. L'année d'après, les bureaux de Poste étaient

menacés. Tout cela dans le cadre d'une démarche parcellisée, émiettée.

Eh bien la Conférence qu'a présidée avec efficacité Paul DURIEU nous propose de partir des besoins du terrain en visant la qualité des services, pris non pas un par un, mais globalement sur un bassin de vie dans le cadre d'une concertation organisée et institutionnalisée autour du Préfet représentant de l'Etat.

Elle nous propose d'inscrire l'évolution de ces services dans un projet de territoire mis en œuvre dans un cadre contractuel bénéficiant des concours financiers spécifiques de l'Etat ou des opérateurs de services publics, et c'est possible, nous l'avons mis en œuvre avec La Poste.

Nous adhérons à cette démarche novatrice officialisée par un projet de charte entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Mais nous avons besoin pour cela d'un véritable effort de solidarité nationale en termes de financements spécifiques au profit des services publics en zone rurale.

Ainsi et alors, nous pourrions relever le défi de la présence et de la qualité des services publics, nous pourrions relever le défi de l'aménagement volontariste de notre territoire.

Sur l'ensemble de ces points, Monsieur le Premier ministre, nous attendons des positions claires de l'Etat.

Nous vous écouterons avec intérêt sur chacun de ces sujets, car nous connaissons votre volontarisme et votre esprit de détermination.

A plusieurs reprises, sur la politique de l'emploi, sur la politique de la ville, vous avez, Monsieur le Premier ministre, exprimé votre volonté de faire appel aux maires. Vous demandez leur concours, qu'il s'agisse des contrats aidés, du logement, de la prévention de la délinquance ; sachez aussi leur faire confiance !

Nos attentes réciproques méritent qu'un nouveau dialogue s'instaure entre les maires et l'Etat, un dialogue qui conduise à une refondation de nos relations.

Je vous le redis : si notre volonté rencontre celle de l'Etat, alors, à l'évidence, nous réussirons. Nous construirons alors avec l'Etat un nouveau contrat, un contrat de confiance qui doit s'appuyer sur un dialogue permanent, sur un partenariat loyal et équilibré, sur une parole mutuellement respectée.

Alors nous pourrions conjuguer nos efforts au service de l'intérêt général et de nos concitoyens. Alors nous pourrions exercer pleinement ensemble notre responsabilité commune, celle de défenseurs vigilants de ce qui nous a été légué et que nous devons faire fructifier, tout simplement, mais merveilleusement parlant sur le plan démocratique : le pacte républicain.

**Intervention de Monsieur Dominique de VILLEPIN,  
Premier ministre**

**Monsieur le Président PELISSARD,  
Monsieur le Président du Sénat,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs les maires,**

Permettez-moi d'abord de vous remercier pour cette invitation au 88ème Congrès des maires de France.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous sans oublier, bien sûr, les maires des départements et des collectivités d'Outre-mer qui ont fait un long chemin pour venir jusqu'ici.

Nous sommes cet après-midi plus de 4 000 pour ce grand rendez-vous républicain. Eh bien, notre rendez-vous, nous le savons tous, vient à point nommé. A un moment où nous devons nous interroger tous ensemble sur la démocratie française, sur la démocratie nationale, sur la démocratie locale, pour répondre toujours mieux aux aspirations de nos concitoyens, pour développer toujours davantage l'efficacité de notre action, car vous êtes bien, nous le savons tous, nos compatriotes le savent tous, la pierre angulaire de la République partout dans nos territoires.

Notre pays a connu une épreuve. Une épreuve de deux semaines de violences qui nous ont tous marqués. Vous avez vu des voitures brûlées. Vous avez vu des écoles, des gymnases ou des équipements publics incendiés. Vous avez fait face avec courage et avec sang-froid aux agressions verbales et parfois même physiques. Vous avez défendu l'ordre républicain auquel les Françaises et les Français sont tous attachés.

La priorité du gouvernement a été la fermeté, le respect des lois et le rétablissement de la paix publique. La violence n'est jamais une solution. Elle crée un climat d'insécurité inacceptable et elle fragilise le lien social que vous avez évoqué, monsieur le Président. Un lien que nous devons au contraire renforcer dans ces quartiers.

Beaucoup d'entre vous ont été chaque nuit sur le terrain pour reconforter et pour rassurer les habitants, pour expliquer les mesures d'ordre public, en prenant souvent des risques personnels. Votre action, votre mobilisation, votre détermination constante méritent qu'au nom de l'Etat je vous exprime ma reconnaissance et mes remerciements.

Vous avez évoqué, Monsieur le Président, le rapport de confiance qui doit unir l'Etat et les maires. Soyez assuré qu'il existe pleinement. C'est le thème de votre Congrès et c'est bien la volonté qui m'anime.

Et pour commencer, faisons ensemble un même constat. Tout au long de ces semaines, l'Etat républicain a bien fonctionné. Les maires ont assumé toutes leurs responsabilités. Votre légitimité démocratique a permis le rétablissement du calme. De son côté, l'Etat a rétabli l'ordre public. Les préfets ont adapté les dispositifs de sécurité et mis en place chaque fois que nécessaire des mesures de couvre-feu. Les consignes du gouvernement ont été appliquées avec mesure mais aussi avec discernement. C'est bien la preuve que nous devons toujours renforcer notre travail en commun.

Il faut le faire dans le domaine de la sécurité, bien sûr. Vous êtes au plus proche des préoccupations des Français, vous connaissez parfaitement leurs besoins en matière de sécurité. Dès le début des événements vous avez été présents dans vos quartiers, au pied des immeubles, aux côtés des victimes. Vous avez su proposer des solutions concrètes pour répondre aux difficultés. Aujourd'hui je veux renforcer vos prérogatives, et ce, dans plusieurs domaines.

En matière d'équipements de sécurité et notamment de vidéosurveillances, le gouvernement vous donnera des moyens juridiques et financiers nouveaux.

Vous devez également disposer d'instruments supplémentaires pour lutter contre toutes les infractions qui ne nécessitent pas d'enquête mais qui irritent profondément nos concitoyens : les tapages, les agressions verbales par exemple, qu'il faut constater et verbaliser. Je souhaite voir rapidement avec votre Association comment étendre vos pouvoirs et ceux de la police municipale.

Dans le domaine de la prévention, les moyens et les énergies sont encore trop dispersés. Le prochain plan national de prévention des violences aura donc un vrai pilote à l'échelon local : le maire. Vous êtes les mieux placés pour écouter, pour rassembler et pour convaincre.

Vous pourrez vous appuyer sur un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance rénové dans lequel le préfet, le procureur de la République vous apporteront un concours accru.

Vous devez aussi être bien informés par les forces de sécurité de l'Etat et les parquets de ce qui se passe dans votre commune. Le Garde des Sceaux veillera à ce que les orientations données en ce sens en janvier dernier soient scrupuleusement respectées et je compte sur votre vigilance.

Notre travail en commun doit aller plus loin. Et c'est pourquoi je compte aussi sur vous dans la bataille pour l'emploi.

Comme employeurs, vous pouvez recruter des jeunes en contrat d'accompagnement vers l'emploi et des bénéficiaires de minima sociaux en contrat d'avenir. Au titre du PACTE, vous pouvez aussi embaucher sans charge sociale et en apprentissage des jeunes sans qualification. La titularisation peut être prononcée au bout de deux ans si vous l'estimez opportun.

Vous avez ainsi un rôle essentiel à jouer pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et faire reculer le chômage. Les premiers résultats sont là : votre engagement peut être déterminant.

Mon gouvernement a lancé une nouvelle politique d'accompagnement personnalisé des jeunes des quartiers sensibles. Au sein des missions locales et avec le concours de l'ANPE, vous pouvez là aussi faire la différence.

Dans le même esprit, je souhaite que l'ANPE renforce sa relation de proximité avec vous pour mieux informer les demandeurs d'emploi ou leur permettre, par exemple, dans une zone rurale, de consulter en mairie une borne Internet avec accès aux offres d'emploi. Je demande à Jean-Louis BORLOO et à Brice HORTEFEUX de faire des propositions en ce sens.

Vous avez des responsabilités majeures dans un autre domaine de préoccupation des Français : le logement.

Pour rattraper notre retard, nous devons agir sur l'ensemble de la chaîne : l'hébergement d'urgence, le logement social, le logement intermédiaire ou encore l'accession à la propriété.

Votre implication est déjà visible : avec 500 000 permis de construire délivrés et 400 000 mises en chantier en 2005, nous atteindrons des chiffres inégalés depuis 25 ans. Il faut amplifier encore cet effort.

Je prendrai dans les meilleurs délais des mesures pour accroître le foncier disponible, notamment en accélérant les ventes de terrains de l'Etat.

Je veillerai au respect de la loi « Solidarité et renouvellement urbain » qui prévoit notamment la mise à disposition de 20 % de logements sociaux dans le parc municipal. Nous aurons l'occasion de dresser le bilan en fin d'année, comme cela a été prévu, à l'issue de trois ans d'application de la loi.

Le projet de loi portant engagement national pour le logement vous permettra de fixer des pourcentages minimaux de logements sociaux ou de logements intermédiaires dans les constructions nouvelles. Il ouvrira aussi la possibilité pour le conseil municipal de majorer temporairement et jusqu'à 50 % les coefficients d'occupation des sols en fonction de l'importance des besoins locaux.

J'ai conscience que l'accueil de nouveaux habitants alourdit les dépenses d'équipements et de services. C'est pourquoi j'ai demandé à Jean-Louis BORLOO, à Jean-François COPE et à Brice HORTEFEUX

de mettre en place un groupe de travail afin d'identifier les outils d'accompagnement. Ce groupe de travail me rendra ses conclusions début 2006. Le cas échéant, nous en tirerons les conséquences par une réforme des dotations de l'Etat.

Pour assumer ces missions, l'Etat doit vous permettre de disposer des moyens humains et financiers nécessaires.

Le projet de loi relatif à la fonction publique territoriale sera prochainement déposé au Sénat. Il a été approuvé à l'unanimité par vos représentants au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et par trois des grandes organisations représentatives des personnels. C'est la dernière pierre du chantier de la décentralisation ouvert en 2003, et ce texte a deux ambitions :

- rendre plus attractive la fonction publique territoriale au moment où 650 000 agents partiront en retraite d'ici 2012. Les candidats les plus qualifiés doivent continuer à rejoindre vos équipes. Les concours doivent être adaptés, la formation professionnelle mieux étalée tout au long de la carrière de vos collaborateurs.

- Il faut aussi assouplir la gestion des ressources humaines. J'ai ainsi souhaité que le seuil de création des emplois fonctionnels soit abaissé. Il sera ouvert aux communes de plus de 2000 habitants contre 3 500 aujourd'hui. Deux mille maires sont concernés. Le texte prévoit également que le départ trop rapide d'un jeune collaborateur soit assorti d'une indemnisation payée par le nouvel employeur au bénéfice de la collectivité qui a assumé sa formation. J'insiste sur cette question soulevée lors de nombreuses assemblées départementales de maires.

Dans le même esprit, nous devons consolider la construction de l'intercommunalité.

Elle constitue une chance pour les communes. Elle ne doit pas devenir un handicap. Son objectif est de rassembler des forces pour apporter plus de services à la population et les organiser à un moindre coût.

Le rapport établi par la Cour des comptes montre que ces deux objectifs ne sont pas toujours atteints. A nous de tirer profit de cette évaluation pour corriger ce qui doit et ce qui peut l'être. Nous avons sans doute besoin ici ou là de plus d'exigence et de rigueur. Mais il ne s'agit certainement pas de remettre en cause son principe. Je serai attentif aux propositions que me feront les associations d'élus.

Je souhaite également bâtir les relations financières entre l'Etat et les communes sur un véritable pacte de confiance.

Ce pacte, il repose sur la parole donnée et la parole tenue. L'Etat tient intégralement ses engagements pour l'indexation des dotations de l'Etat aux collectivités. L'enveloppe des dotations progressera de 2,38 % en 2006. Cela représente le versement de plus d'un milliard d'euros supplémentaire pour cette seule actualisation alors que l'Etat s'astreint à stabiliser le volume de ses propres dépenses. Les dotations versées aux collectivités ont augmenté de 13 % depuis 2002 quand le montant des dépenses de l'Etat n'a pas bougé.

J'ai demandé à Jean-François COPE et à Brice HORTEFEUX la création d'une conférence des finances publiques afin de mettre en place une concertation aujourd'hui encore insuffisante. Il faut clarifier nos relations financières pour assurer la cohérence de nos stratégies.

Nous avons l'obligation de contenir ensemble les prélèvements obligatoires, trop élevés dans notre pays. Il ne s'agit certes pas de se renvoyer la balle. Nous sommes tous concernés par les engagements européens de la France.

L'Etat et les organismes sociaux doivent avoir votre avis lorsqu'ils prennent des décisions qui ont un impact sur vos budgets.

Il faut aussi que les collectivités confrontées aux charges les plus importantes, par exemple celles exposées aux charges de centralité, soient aidées.

La conférence se réunira avant la fin de l'année. Elle élaborera des contrats de partenariat pluriannuels. Ce pourrait être également l'occasion, Monsieur le Président, d'examiner l'opportunité d'une

réforme d'ensemble de la fiscalité locale comme vous l'avez demandé.

Je sais, Mesdames et Messieurs les maires, que votre principale préoccupation concerne aujourd'hui la réforme de la taxe professionnelle.

Il en va de la préservation de notre tissu économique, de la croissance et de l'emploi. La France doit rester attractive et lutter à armes égales au sein de l'espace européen. J'ai décidé de plafonner effectivement à 3,5 % de la valeur ajoutée la taxe professionnelle sur les entreprises. Personne ne conteste cet objectif qui accélérera l'investissement en France

Après de nombreux échanges avec les élus, et notamment votre président, je souhaite préciser devant vous certains points.

L'année de référence, tout d'abord, ne sera pas 2004. Ce sera l'année 2005, dans la limite d'une augmentation de 4,5 % des taux de l'année 2004. Cet aménagement devrait être adopté aujourd'hui même à l'Assemblée nationale. C'est un compromis en équité : l'Etat assumera les augmentations raisonnables qui ont été celles de l'immense majorité des collectivités. En revanche, il n'y a aucune raison que la collectivité nationale prenne en charge des augmentations de taux injustifiées.

Le projet du gouvernement préserve l'intercommunalité. Il est neutre pour leur processus de convergence fiscale.

Enfin, nous envisageons des adaptations d'ici la fin de la discussion parlementaire. Je pense notamment aux communes qui jouent le jeu de la modération fiscale. Ce sera l'occasion d'apaiser les inquiétudes exprimées ici ou là, parfois à juste titre.

Le plafonnement de l'imposition des revenus est un autre sujet de préoccupation pour vous.

J'ai pris cette décision car notre système fiscal doit rester incitatif pour les entrepreneurs, pour les créateurs d'emplois. Aucun foyer ne sera donc à l'avenir prélevé au-delà de 60 % de ses revenus. Mais les communes ne doivent pas non plus être pénalisées. Lorsque les seuls impôts d'Etat feront dépasser le seuil de 60 %, l'Etat assumera la totalité de l'allègement. Cette disposition a été adoptée la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Dans les autres cas, la prise en charge de l'écarterement sera mutualisée entre les communes par le biais de la DGF.

Pour ce qui est de l'évolution de la taxe sur le foncier non bâti, j'ai annoncé le 13 septembre à Rennes aux exploitants agricoles que l'Etat baisserait leurs charges de 140 millions d'euros en 2006, conformément aux engagements que le Président de la République a pris à Murat. Vous connaissez les difficultés de nos agriculteurs. Vous savez qu'ils ont besoin de ces allègements. Le gouvernement financera donc intégralement cette exonération de 20 %, ne laissant, ni cette année, ni dans la durée, la moindre charge aux communes.

Enfin, le projet de loi de finances met en une réforme longtemps appelée de vos vœux, celle de l'élargissement des règles d'éligibilité au fonds de compensation de la TVA pour les biens que vous mettez à la disposition des tiers. C'est un élément de souplesse supplémentaire que j'ai voulu pour votre action.

Les territoires les plus fragiles demandent un effort accru de notre part, en particulier les zones rurales. Dans certaines parties du territoire, la ruralité s'est profondément transformée.

Nos efforts d'aménagement du territoire ont porté leurs fruits. Les réseaux routiers se sont améliorés et de nombreuses zones rurales s'adossent à une métropole régionale dynamique.

Les modes de vie entre citadins et ruraux se rapprochent, transformant ainsi profondément le regard porté sur le monde rural : quand on demande aux citadins les mots qui correspondent le mieux à l'idée qu'ils se font d'une commune rurale, 70 % répondent « qualité de la vie ».

Malgré cela, trop souvent les maires ruraux sont confrontés à un contexte difficile.

Trente-cinq départements sont moins peuplés aujourd'hui qu'en 1850. La proportion des personnes âgées y est plus élevée que dans le reste du pays. Les commerces sont moins nombreux. La reprise des

exploitations agricoles par les jeunes générations reste un combat permanent. Depuis dix ans, des inquiétudes nouvelles sont apparues comme le risque de la dégradation des services publics de proximité ou la disparition des lieux de vie et d'animation dans les communes.

Face à ces difficultés, Mesdames et Messieurs les maires ruraux, vous vous sentez souvent isolés dans l'exercice de vos missions. Les collaborateurs sur lesquels vous pouvez vous appuyer dans le monde rural sont peu nombreux, les procédures trop compliquées et les attentes des habitants, et en particulier des nouveaux arrivants, de plus en plus fortes et parfois contradictoires. Votre mission est également rendue plus difficile par le manque de respect et les actes de violence auxquels vous êtes parfois confrontés.

Nous avons le devoir de répondre à ces difficultés et en créant plus d'égalité entre les territoires. Je veux d'abord soutenir les initiatives locales, et notamment les projets les plus créateurs d'emplois. Après le lancement des pôles de compétitivité, et sur proposition de Christian ESTROSI, nous allons créer des pôles d'excellence rurale : 300 projets seront retenus en 2006.

Ils porteront sur le développement du tourisme, du patrimoine et de la culture. Ils appuieront le développement de filières agricoles et alimentaires d'excellence ou bien encore la mise en valeur d'espaces naturels remarquables. Ces projets renforceront les synergies locales car ils associeront plusieurs partenaires, publics, privés et associatifs. Ils dynamiseront les territoires car ils créeront de l'emploi et encourageront la recherche, la formation professionnelle et les nouvelles technologies.

Ces projets seront de l'ordre de 300 000 à 3 millions d'euros. L'Etat apportera 50 % du coût du projet en zone de revitalisation rurale, 33 % ailleurs, dans la limite de 1 million d'euros par projet. Cette procédure sera ouverte avant la fin de cette année. Les premières décisions interviendront dès le printemps 2006.

J'ai par ailleurs décidé d'élargir les zones de revitalisation rurale. 1 900 nouvelles communes entrent dans le dispositif, ce qui en fait désormais plus de 13 000 pour 5 millions d'habitants et 40 % de notre territoire. Vous savez que cette reconnaissance ouvre de multiples possibilités, parmi lesquelles des allègements ou exonérations fiscales.

Enfin, le maintien d'une agriculture performante est un enjeu essentiel pour nos territoires. L'agriculture et l'agroalimentaire, ce sont en effet plus de 2,5 millions d'emplois essentiellement situés dans le monde rural.

La loi d'orientation agricole va nous permettre de renforcer la compétitivité de ce secteur tout en encourageant l'installation et la transmission des exploitations.

Le développement des biocarburants constitue également une formidable perspective pour des terres aujourd'hui en friche ou qui peinent à trouver des débouchés pour leur production.

Défendre l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce, comme nous le faisons aujourd'hui, c'est aussi agir directement pour l'avenir de très nombreuses communes françaises.

Le deuxième engagement de l'Etat pour les territoires ruraux, c'est de garantir le maintien des services publics.

Ces territoires ont besoin d'avoir accès, comme les autres, à des services essentiels qui obéissent à un certain nombre de règles de qualité et de gratuité. C'est pour moi une exigence républicaine majeure.

Si trois quarts des habitants du monde rural s'estiment satisfaits de leur accès aux services publics, ce qui les préoccupe le plus, c'est l'accès à l'école, aux crèches, aux haltes-garderies, aux commerces de proximité, mais aussi à une présence médicale suffisante et de qualité.

Mon gouvernement veut agir selon deux axes.

Le premier, c'est d'identifier les vrais besoins des habitants. Les préfets mènent actuellement, avec votre concours, le recensement

des besoins à satisfaire. Il faut les examiner avec soin. Ainsi ressort-il des demandes que l'accès aux réseaux de communication électronique est ainsi devenu la première priorité des nouveaux arrivants dans les zones rurales.

Le deuxième axe, c'est le pragmatisme. S'il faut un diagnostic unique, global, partagé, à l'échelle d'un territoire, il faut en revanche des réponses diversifiées. Le niveau local doit bénéficier des marges nécessaires pour mener des expériences.

Autour de ces principes, il est décidé d'engager un nouvel effort en faveur des zones rurales. Je souhaite accélérer l'application de la loi de développement des territoires ruraux.

J'ai veillé à ce que deux attentes essentielles soient rapidement satisfaites.

La lutte contre la sous-médicalisation d'abord. La loi a prévu de doter les élus des territoires les plus défavorisés de moyens de conviction pour inciter les professionnels de santé à s'y installer. J'ai demandé que tous les textes d'application soient pris avant la fin de l'année. A titre d'exemple, je rappelle que dès le 1er janvier, les maires pourront proposer à des étudiants en médecine un soutien financier en échange d'une future installation, ou des indemnités à des étudiants stagiaires.

Vous donner plus de souplesse dans vos fonctions d'employeur est également essentiel. Désormais, un agent pourra partager son temps entre un employeur privé et un ou plusieurs employeurs publics.

J'ai souhaité que le ministère de l'Intérieur soit chargé de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi j'ai demandé à Nicolas SARKOZY de préparer un plan de soutien aux services publics en zone rurale. Pour le construire, j'ai reçu jeudi dernier le rapport de la Conférence nationale des services publics en milieu rural, présidée par Paul DURIEU, dont je salue la qualité des travaux. Il ouvre notamment des pistes intéressantes que je veux mettre en œuvre.

La première piste, c'est rénover les modalités de concertation. La commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics sera donc rénovée pour être opérationnelle dès le début 2006.

La deuxième piste, c'est de créer un fonds de soutien aux projets innovants de services publics en milieu rural. A partir d'une enveloppe nationale de 50 millions d'euros, apportée par l'Etat et les entreprises nationales en charge de grands réseaux, il s'agira de soutenir vos propositions et de vous apporter une aide en investissement mais aussi en fonctionnement pour la période de démarrage.

La troisième piste, c'est accroître la polyvalence.

Peut-on envisager qu'un agent ait plusieurs employeurs ? Il faut des concertations poussées avant d'avancer dans cette voie. Le ministre de la Fonction publique, Christian JACOB, s'en chargera.

Il s'agit aussi de permettre à certains commerces de proximité d'accueillir des prestations de service public. C'est une façon de conforter les commerces tout en offrant davantage de services aux habitants. Les initiatives sont multiples : autour des débiteurs de tabac, autour des épiceries services, réunissant services postaux, mais aussi des opérateurs tels qu'EDF ou la SNCF. La Poste vient d'inaugurer son 700ème relais-poste : il faut que dans les 12 mois ces relais puissent s'enrichir de missions pour le compte de l'Etat, de la Sécurité sociale ou du Conseil général.

Je signerai dès que possible un document afin de formaliser cette démarche entre l'Etat et les grandes associations d'élus.

Je souhaite que les opérateurs de services publics se joignent à nous. Chacun doit prendre sa part à cet effort. Je compte sur la Conférence de la ruralité, créée le 18 novembre, pour maintenir cette dynamique et cette cohésion.

Nous devons également favoriser la diffusion des nouvelles technologies de communication dans les zones rurales.

150 nouvelles communes sont couvertes chaque mois par le réseau de téléphonie mobile, tous les centres bourgs seront couverts en 2007. Pour le haut débit, il restait 30 000 communes à équiper en ADSL en

2002. Il n'en reste plus que 6 000. En 2007, toutes les communes bénéficieront d'au moins deux sites de raccordement, tels que la mairie, l'école ou un commerce.

Cela permettra le renforcement de la télémédecine qui relie les maisons médicales, les hôpitaux ruraux et les centres hospitaliers. Cela facilitera également les démarches administratives à distance pour lesquelles Jean-François COPE prépare un plan d'action. Pour accompagner leur déploiement, nous engagerons un programme de formation et de découverte.

Je voudrais terminer en évoquant le service public auquel tous les Français sont comme vous le plus attachés : l'école de la République.

Il ne peut y avoir de schéma unique. Les bonnes solutions supposent une concertation afin de prendre en compte les contraintes des familles et l'intérêt des enfants. Il faut notamment compenser un éloignement accru par l'amélioration du service rendu.

J'ai demandé à Gilles de ROBIEN et Dominique BUSSEREAU une réflexion approfondie, avant l'élaboration de la prochaine carte scolaire, sur le devenir de l'enseignement dans le monde rural. Les conclusions de cette réflexion me seront présentées au mois de mai.

Mesdames et Messieurs les maires de France, la conception de l'action gouvernementale rejoint les principes qui guident votre

mission : action, pragmatisme, proximité, humanisme. Chacun de mes déplacements me donne, grâce à votre implication, l'occasion de modifier la perception d'une réalité, de tester une idée, d'entendre de nouvelles propositions.

Vous avez besoin d'un Etat fort, capable de respecter la règle de droit, de défendre la justice sociale et de préparer l'avenir.

En retour, nos institutions ont plus que jamais besoin d'une démocratie représentative solide. Les Français ont besoin d'être écoutés. Ils ont besoin de réponses concrètes et rapides à leurs inquiétudes. Ils ont besoin de décisions et de résultats. Vous êtes pour l'immense majorité de nos concitoyens des interlocuteurs privilégiés. C'est une charge que je mesure, mais également un honneur. Vous, vos adjoints, les conseillers municipaux, c'est-à-dire 500 000 élus, l'assumez avec un sens aigu de l'engagement et de l'intérêt général. Vos décisions et vos choix ont la légitimité du suffrage universel. Nos concitoyens vous en sont profondément reconnaissants. Vous me trouverez toujours à vos côtés pour vous défendre et vous accompagner dans votre mission.

Mesdames et Messieurs les maires, je vous ai écoutés et je vous ai entendus. Courage et abnégation sont deux réalités de votre engagement. C'est pour cela que je vous adresse mes sentiments de respect et d'estime. C'est pour cela que je vous remercie comme chef du gouvernement et au nom de tous les Français.

**Intervention de Monsieur Christian ESTROSI,  
Ministre délégué à l'Aménagement du territoire**

**Monsieur le président de l'Association des Maires de France,  
cher Jacques Péliissard,  
Mesdames et Messieurs les maires,  
Monsieur le président DURIEU,  
Monsieur le président de La Poste, cher Jean-Paul Bailly,  
Madame la présidente de la CNAF, Madame Prud'homme,  
Monsieur le président de l'Assemblée des départements de  
France,**

Je suis bien évidemment très heureux de conclure devant vous cette matinée de travail, non pas parce qu'elle se termine, mais parce que j'ai entendu ce que j'espérais entendre.

Vous aurez relevé sans doute, cher Stéphane MACHERE, que je n'ai pas cherché à intervenir un seul instant tout au long de cette table ronde. J'ai choisi ce matin de consacrer ce temps à vous écouter. Je crois que beaucoup d'entre vous sont lassés d'entendre systématiquement des représentants du gouvernement qui ne vous écoutent jamais. Je vais vous apporter un certain nombre de réponses : je vais vous livrer ma part de vérité et je repartirai aussi avec un certain nombre de propositions que j'ai entendues et que j'entends reprendre à mon compte.

Vous ne m'en voudrez pas si je ne vous apporte pas, ce matin, toutes les réponses aux questions qui ont été soulevées. Je voulais vous entendre et je ferai mienne un certain nombre de vos propositions.

J'ai entendu, non pas un discours univoque qui reflèterait mes opinions personnelles, loin s'en faut, mais des débats riches, intelligents, instructifs, tout ce qui témoigne d'une ouverture d'esprit. Je crois sincèrement qu'à travers ce débat qui arrive déjà à une étape d'un processus de concertation engagé depuis plusieurs mois, nous avons quitté l'ère des crispations, certes parfois compréhensibles, mais bien souvent, reconnaissez-le, stériles.

Un changement radical était nécessaire ; mais en rajoutant deux lettres au service public, il me semble que nous en avons changé l'état d'esprit. Nous lui avons redonné ses lettres de noblesse, car le service au public c'est tout l'honneur du service public.

Je souhaite, et cela me paraît désormais très bien parti, que tous ensemble nous participions à créer un nouveau visage du service au public en milieu rural. Je parle de nous, de ceux qui gouvernent, mais aussi de la représentation parlementaire et puis surtout, de vous, les maires et au-delà même, les conseillers municipaux, ces quelques 500 000 élus de la ruralité qui font le maillage, l'âme politique de notre pays et de ses traditions.

La France verticale et parisienne du service public, je vous l'assure, n'est pas la mienne. Vous savez, je suis d'abord l'élu d'un canton rural à 1500 mètres d'altitude dans le département des Alpes maritimes, au bord d'un parc national, avec toutes les difficultés et les rigueurs de la ruralité. Et lorsqu'il m'a été confié au mois de juin dernier d'exercer cette responsabilité aux côtés du ministre de l'Intérieur, Nicolas SARKOZY, je l'ai acceptée avec enthousiasme et en sachant pertinemment que cette responsabilité ne s'exerce que le temps que vous accordez la démocratie.

Mais au fond de moi-même je me disais aussi : tu ne peux pas pendant ce temps qui te sera offert par la démocratie, offrir, toi l'élu rural qui a tant revendiqué, qui a regardé tant de ministres de gauche comme de droite, notamment à la tribune de l'Assemblée nationale où j'ai siégé pour représenter cette ruralité de France pendant 17 ans, et en me disant d'eux que je les détestais parce que j'avais le sentiment que leur discours était en décalage avec la réalité que je vivais au quotidien avec mes administrés.

Je me suis dit ce jour qu'il fallait tout faire pour ne pas offrir ce visage, il faut tout faire pour rester conforme à ses engagements, à ceux de ces maires, de ces conseillers généraux, de ces élus de la ruralité qui font la richesse de notre pays.

Oui, pour beaucoup d'entre vous ce matin, vous l'avez soulevé, un immense fossé s'est creusé au fil des 20-30 dernières années entre les citoyens des villes et les citoyens de notre ruralité. Il y a eu tant d'incompréhensions qui ont été générées par des gouvernements successifs qui ont pris des décisions unilatérales qui sont tombées sur notre ruralité comme une chape de plomb et qui ont été tout à fait incomprises.

Quant on décide de fermer une perception, sans concertation, ici ou là, avec 3 agents seulement, quant on sait que dans une commune ou dans un canton, 3 agents cela représente 3 ou 4 enfants dans une école et que 4 ou 5 enfants de moins dans une école c'est passer en dessous d'un seuil où l'inspecteur d'académie ne peut plus maintenir l'école ouverte ; la fermeture de la classe, la fermeture de l'école et à côté de ça, c'est un autre service public qui se dit : « puisqu'il n'y plus d'école dans le village et que nos agents s'en plaignent, on ne va pas forcément maintenir ouvert aussi notre service public ». Et puis c'est une entreprise privée avec des emplois qualifiés et des personnels qui se disent : « si on n'a plus les services publics dont nous avons besoin, il faut qu'on délocalise l'activité privée »... Et c'est ainsi que de fil en aiguille, pendant des années, une incompréhension profonde s'est tissée à cause de ce désengagement de l'Etat à l'égard de la ruralité de notre pays.

Alors, je vous le dis, en acceptant le ministère de l'Aménagement du territoire, je me suis fixé un objectif en sachant que j'avais plus de chance d'échouer que de réussir, mais j'espère que les liens que nous tisserons ensemble m'aideront dans cette tâche : essayer un peu, un tout petit peu, mais ce serait déjà une part de réussite, de réconcilier la France des campagnes avec la France des villes.

On a beaucoup parlé d'égalité – liberté, égalité, fraternité – ce matin ; mais plus encore que l'égalité c'est l'équité qui m'intéresse parce que pour moi, la différence entre l'égalité et l'équité, c'est que l'égalité signifie que l'Etat apporte la même chose à tout le monde alors que l'équité c'est donner plus à ceux qui en ont plus besoin que les autres.

De toute évidence, dans notre pays, l'équité serait que l'Etat apporte plus à la ruralité de notre pays qui en a plus besoin dans un certain nombre de domaines. Voilà comment j'essaie d'agir à côté du ministre de l'Intérieur qui est le ministre des territoires avec ses réseaux de préfets afin que nous puissions rétablir un peu d'équité dans notre pays. Alors pour conclure nos travaux de la matinée, j'inscrirai mon propos dans la ligne droite de ceux de la Conférence nationale des services publics en milieu rural qu'a présidée votre collègue Paul DURIEU.

Je reprendrai donc successivement les 3 domaines que nous avons abordés ce matin : premièrement, la nouvelle demande ; deuxièmement, les modalités de concertation ; troisièmement, les moyens financiers et les propositions concrètes.

La demande de la population rurale change. Cette population change un peu elle aussi ; des néo-ruraux viennent confirmer une tendance qui se dessine depuis une dizaine d'années : la ruralité attire, la ruralité se repeuple lentement mais sûrement et la tendance ne cesse de s'amplifier.

Nous n'aurions rien compris si nous n'avions saisi l'opportunité de cette tendance migratoire pour l'accompagner et soutenir ce retour à l'équilibre territorial. Pour aider les préfets dans ce travail de concertation nous avons fait réaliser par CSA un sondage sur les attentes des Français ruraux en matière de services. Le résultat est édifiant. On y apprend que la fermeture d'une perception n'est pas forcément vécue comme un drame par l'habitant du village. Lui ce qu'il réclame c'est un médecin près de chez lui, une superette ou un

commerce pas trop loin, une station-service à une distance compatible avec l'autonomie de sa voiture.

Cette enquête nous apprend aussi que le critère de qualité passe souvent avant celui de proximité ; que de nouveaux besoins apparaissent, qui répondent à de nouveaux modes de vie et je pense notamment aux crèches. En gros, on préfère à un service public qui ne reçoit plus de public depuis bien longtemps, la réouverture d'une épicerie ou d'une pompe à essence qui a fermé depuis plus de 20 ans. Et qui devient aujourd'hui une exigence quotidienne en matière de service pour la plupart des habitants de la ruralité.

Mais elle nous apprend surtout que si la France rurale a des visages multiples, ses aspirations le sont aussi. Prenons-en acte. Nous allons devoir délier nos rigidités administratives ; je vais y revenir. Mais je voudrais d'abord m'arrêter sur un autre point. La demande de concertation fait partie de cette nouvelle demande de la population. Nos concitoyens demandent à être entendus, pas une fois pour toutes, mais régulièrement. Il faut que la population soit systématiquement associée aux débats.

Et là, mesdames et messieurs les maires, vous avez un rôle majeur à jouer. C'est dans cet esprit d'ailleurs qu'avec le ministre de l'Intérieur, j'ai cosigné le 2 août dernier une circulaire adressée à tous les préfets des départements de France en leur disant « stop ». Cela a été interprété comme un moratoire, comme un gel : oui, c'est une sorte de gel. Nous avons dit : on ne ferme plus rien ; on engage la concertation avec l'ensemble des maires et des élus de la ruralité de notre pays. Et tant que cette concertation n'aura pas abouti, on ne touche plus à rien.

C'est quand même un changement profond, alors que pendant des années, de manière unilatérale, on a décidé de fermetures de manière unilatérale. Depuis le 2 août, par cette circulaire, nous y avons mis un terme et nous attendons que nous remontent toutes les propositions de modernisation de services au public avec toutes les pistes en matière d'imagination, quelles qu'elles soient, pour que cette modernisation se fasse sans tabou. Bien évidemment Paul DURIEU et la Conférence nationale des services publics en milieu rural y apportent leur forte contribution.

Ces réorganisations doivent être conformes aux objectifs de qualité et d'accessibilité des services à la population auxquels vous veillez.

Soyons tout à fait francs, quitte à choquer certaines personnes, pour ma part je préfère une concertation informelle qui aboutit à une concertation institutionnelle qui bloque. Le constat est parlant : les préfets, en liaison étroite avec les présidents de conseils généraux ont adapté leur mode de concertation aux réalités locales.

Résultat : autant de départements, autant de modalités différentes. Pourquoi ? Parce que la France rurale n'est pas une, elle est multiple ; on doit l'envisager à l'échelle des bassins de vie des pays, des arrondissements ou même par type de problème.

Le problème c'est que, où que l'on soit, on ne voit que Paris. Ce qui fait que le Parisien considère qu'il y a deux France, Paris et la province. La vérité est simple : il faut rompre avec le mode de fonctionnement actuel, notamment, des comités départementaux d'organisation et de fonctionnement des services publics. J'ai donc proposé au Premier ministre de rénover complètement ces instances pour qu'elles trouvent le rôle fondamental qui doit être le leur.

Je veux d'abord les alléger de façon à rendre leurs travaux vraiment efficaces, et ensuite assouplir leur mode de fonctionnement. La conférence présidée par Paul DURIEU a également mis en exergue l'intérêt d'une instance de concertation au niveau national. C'est pourquoi, avec mon collègue Dominique BUSSERAU, nous avons souhaité que, dès sa création, la conférence de la ruralité, dont le décret constitutif est paru au Journal officiel de vendredi dernier, prévoie une section uniquement consacrée au problème des services à la population

en milieu rural. Nous joignons donc le geste à la parole en répondant à la recommandation du rapport DURIEU.

Enfin, je sais que vous attendez des propositions concrètes.

Vous avez, Monsieur le président DURIEU, dans le rapport final de la Conférence, émis un certain nombre de propositions, et j'en ai entendu d'autres ce matin, souvent très pertinentes. J'en ai lu encore d'autres, d'ailleurs, dans les rapports des préfets qui nous remontent aujourd'hui, jour après jour.

Je vais être clair et très bref : j'ai l'intention de les mettre toutes en œuvre. Pourquoi ? Parce que les solutions que vous avez évoquées ce matin, les solutions qui remontent du terrain, sont des solutions de bon sens, des solutions adaptées aux réalités locales.

Voyez-vous, il y a quelques années de cela, on a inventé quelque chose d'extraordinaire dans notre pays : c'était les schémas nationaux. Les schémas nationaux, cela consistait à dire depuis Paris, dont je parlais il y a quelques instants, « on décide que tout doit s'organiser de la même manière sur tout le territoire national ». On disait au Garde des Sceaux : « on met en place une carte judiciaire », et c'est ainsi qu'on a donné à tous les TGI des instructions en leur disant « allez-y, modernisez et de manière unilatérale, fermez tous les greffes de tribunaux d'instance en ruralité qui servent plus à rien » et voilà comment nous avons vu disparaître la plupart d'entre eux.

On disait depuis le ministère de l'Economie à tous les TPG : « allez-y, fermez toutes les perceptions dans la ruralité qui ne servent plus à rien », en tout cas au moins le service au public, puisque tous les maires qui sont ici savent bien que toutes les perceptions rurales ont été fermées il y a maintenant 6 à 7 ans de cela. Il est de mon devoir de le rappeler : le seul service qui a été maintenu est un service en direction des mairies elles-mêmes et qui ne répond pas forcément à vos attentes.

On a dit au ministre de l'Equipement « allez-y de manière unilatérale, fermez ici ou là des subdivisions de l'Equipement pour les routes, pour les droits des sols, et c'est ainsi que tous les DDE se sont mises à se « moderniser » avec leur propre vision des choses. Eh bien ces schémas nationaux ça tue et nous n'en voulons plus. Il nous faut les abolir une fois pour toutes les uns derrière les autres.

C'est d'ailleurs Claudy LEBRETON qui rappelait tout à l'heure qu'à chaque territoire, sa spécificité. Je partage la même vision. Pour moi la France littorale n'est pas la France des montagnes, la France des vallées et des plaines n'est pas la France des villes. Chaque France a sa spécificité, son histoire, son authenticité, sa culture, son identité, et c'est pour cela qu'il faut traiter chaque territoire avec la réalité de son vécu et je voulais vous dire que c'était dans cet état d'esprit que nous avons donné des instructions pour que la concertation se fasse entre les services de l'Etat et l'ensemble des collectivités. Il ne peut plus être admis qu'ici ou là un grand service de l'Etat ferme sans en parler avec les autres, parce que démolir une pièce du puzzle, c'est désarticuler et fragiliser toutes les autres pièces, sachant que dans ce puzzle des services publics, il y a d'abord la mairie, comme d'autres l'ont rappelé avant moi : c'est le premier service public, dans notre pays.

Quelle est le lieu dans la commune où on est sûr de trouver au moins un service public ? C'est la mairie, avec les 36 000 communes de France. Il y a tant de communes où il n'y pas de services de l'Etat ni du département mais où il y a la mairie elle-même.

C'est la raison pour laquelle rien désormais, ne pourra plus se concevoir sans cette concertation. Je pense donc que chaque territoire doit se construire autour d'un projet global de bouquet de services, que ce projet regarde vers l'avenir, et surtout qu'il ne soit pas un état des lieux destiné à régler le passif de l'exode rural.

Je le dis et je le redis : nous avons tiré un trait sur cette façon de faire de la politique. Dans les propositions du rapport DURIEU, vous faites un préalable à toute amélioration des services, en passant d'abord par celui de l'accès au haut débit. Et cela, c'est ma vraie responsabilité ; je ne répondrai pas à tout ce que a été soulevé ce matin, car ce sont des responsabilités transversales et d'autres de mes collègues s'exprimeront au cours de ce congrès dans les heures et les jours qui viennent.

Mais ce sujet – assurer la couverture numérique de tout le territoire national – est pour moi un engagement, un défi et je veux vous dire que d'ici 2007 j'y veillerai.

Quel est l'état des lieux ? D'abord celui de la téléphonie mobile : nous savons que nous avons près de 3 000 communes rurales qui sont aujourd'hui hélas encore en zone blanche. Nous avons choisi d'engager près de 44 millions d'euros, plus 20 millions d'euros d'exonération de TVA. Avec l'aide des collectivités, avec l'aide de l'Union européenne, nous sommes en voie de résorption de la plupart de ces zones blanches. D'ici à la fin du mois de décembre, il y aura déjà près de 600 sites qui seront équipés et si le rythme que je surveille aujourd'hui à raison de 80 sites équipés de plus par mois entre la phase 1 où nous apportons notre contribution pour près de 2 000 communes et la phase 2 pour près de 1 000 communes où les opérateurs se sont engagés à prendre à 100% leur part d'aménagement, d'ici 2007 ce sera 100% du territoire national.

Le haut débit ensuite : nous voyons bien que dans ce domaine du numérique les exigences de nos concitoyens ne cessent d'évoluer. Ce qui était vrai il y a trois ans ne l'est plus aujourd'hui : ainsi en matière de téléphonie on aura bouclé en 2007, mais qu'aura-t-on bouclé ? la première et la deuxième génération de téléphonie mobile ; mais nous voyons qu'aujourd'hui la demande de la plupart de nos administrés c'est de pouvoir avoir la troisième génération l'UMTS. Nous ne sommes pas en mesure de pouvoir y répondre sauf si nous apportons d'autres réponses en matière de numérique. Ce peut être en partie par le haut débit, et là je salue tous les départements qui ont cité la charte de départements innovants – M. le président de l'ADF, d'ailleurs, à l'heure qu'il est, je crois qu'il n'y en a que six qui ne l'ont pas signée. Ils permettent par les moyens traditionnels, notamment la fibre optique, d'irriguer quasiment 93% du territoire.

Nous serons d'ici le début de l'année prochaine à 96%. Nous serons d'ici fin 2006 à 98% et puis il y a toujours ces zones blanches restantes qui vont représenter beaucoup pour vous, les maires ruraux. Donc nous avons décidé de lancer un grand plan pour les solutions alternatives ; le ministre de l'Industrie a d'ailleurs lancé un appel d'offres pour le Wimax ; nous avons près de 175 opérateurs qui se sont déjà positionnés. Et puis il y a d'autres solutions alternatives : le satellite, le WiFi et d'autres solutions encore.

Nous nous y engageons, d'ici 2007, ce sera 100%. Mais alors que d'ici 2007 il y aura quasiment 100% du territoire qui sera relié à l'ADSL, au haut débit, il y a déjà une nouvelle exigence de la part de nos administrés, et surtout les entreprises, qui consiste non plus à avoir l'ADSL mais à avoir le haut débit de haut niveau voire même le très haut débit. Et donc l'est de mon devoir de m'y attaquer, parce que je sais que vous en avez besoin pour l'attractivité de vos territoires.

C'est ainsi que l'autre jour j'étais avec le président de France Télécom dans la zone d'activité de Brive-la-Gaillarde où nous amenions le 100 mégabits, le très haut débit pour des entreprises dans une zone d'activité rurale dans notre pays. D'ici la fin de l'année 2006, 2000 de ces zones d'activité seront équipées. Mieux, je peux vous dire qu'avant la fin du mois de décembre, nous mettrons à la disposition de chacun d'entre vous le 2 mégabits symétrique, c'est-à-dire le haut débit pour toutes les entreprises qui voudront s'installer en n'importe quel lieu du territoire, que ce soit une zone d'activité ou pas, pour pouvoir renforcer en terme de localisation dans vos territoires ruraux l'attractivité d'un certain nombre d'entreprises.

Enfin, troisième sujet qui touche au numérique : celui de la télévision numérique terrestre. Lorsque je me déplace dans les départements, beaucoup me disent : « Monsieur le ministre, comment se fait-il que 50% des Français reçoivent 18 chaînes de télévision gratuites chez eux alors que sur notre territoire nous n'en recevons que 3-4 et même certains territoires n'en reçoivent que 2 et quelquefois dans de mauvaises conditions » voilà la réalité. Nous devons, là aussi, apporter une réponse d'équité. Les opérateurs de la télévision numérique terrestre se sont engagés à ce que d'ici fin 2006, début 2007 85% des foyers de France puissent recevoir la télévision numérique terrestre. Mais dans ce

domaine aussi, nous aurons toujours le problème des zones blanches dans les 15% restant comme pour la téléphonie mobile, comme pour le haut débit. Mon exigence c'est d'y apporter une véritable réponse, c'est pourquoi j'ai proposé la mise en place d'un bouquet satellitaire qui envoie gratuitement ces 18 chaînes de télévision sur toutes les zones blanches restantes de notre pays en 2007 et ainsi qu'il y ait 100% des français qui puissent avoir accès aux 18 chaînes de télévision gratuites.

Et par la même occasion cela permettra d'accélérer le processus de passage de notre pays du système analogique au système numérique, libérant ainsi les fréquences dont nous avons besoin pour pouvoir nous engager sur la voie de la troisième génération de la téléphonie mobile. Si nous réussissons ce pari et cet objectif, et en tout cas j'y mettrai toutes mes forces, d'ici 2007 nous serons le premier pays de l'Union européenne en matière de couverture numérique et un exemple par rapport à tous les autres pays de l'Union européenne, notamment pour les zones rurales.

Vous demandiez ensuite à avoir les moyens financiers pour améliorer les services, vous avez demandé, M. DURIEU, que dans ce domaine nous puissions participer à l'aménagement de projets innovants permettant d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services en milieu rural. Je peux vous dire qu'avec Nicolas Sarkozy et Brice Hortefeux, nous avons inscrit dans le budget 20 millions d'euros pour une première série de projets innovants : c'est un premier pas.

Je veux en matière financière, alors qu'on a beaucoup parlé de péréquation ce matin, vous dire un mot de la péréquation en faveur des collectivités rurales, mais d'autres s'exprimeront, au cours des jours qui viennent sur ce sujet. D'une manière générale l'affectation à la péréquation 2006 des 92 millions d'euros de la régularisation 2004 favorisera prioritairement les communes et les EPCI ruraux en permettant de garantir une progression de la dotation solidarité rurale de l'ordre de 15%.

Je veux vous parler aussi de la charte que vous avez réclamée, M. le président DURIEU. Vous savez que lorsque vous avez remis jeudi dernier au Premier ministre les résultats de votre consultation, celui-ci nous a confié, à vous et à moi, d'élaborer cette charte dans un délai de deux mois. Donc je sais que j'ai un objectif de résultat : je suis condamné d'ici deux mois à finaliser cette charte avec vous, M. le président DURIEU, et bien évidemment je veux maintenant qu'elle soit travaillée avec les services de l'Etat et avec les différents opérateurs pour que nous puissions apporter une réponse concrète avec cette charte à vos exigences.

Un point sur les maisons de services que beaucoup ont évoquées. Moi je n'y apporte pas une réponse absolue, j'apporte simplement une piste de réflexions sur laquelle nous travaillons avec le ministre de l'Intérieur, qui est celle de la mutualisation des moyens, de la polyvalence, du rôle que chacun peut jouer. Je le disais tout à l'heure, nous avons avec les mairies le premier service public de France. Beaucoup d'entre vous le savent, il y a des mairies où les recettes de fonctionnement ne permettent de faire face qu'au financement d'un seul demi-secrétaire de mairie. Pourquoi ne pas se dire aujourd'hui que ce demi-secrétaire de mairie pourrait être l'autre mi-temps d'un agent de l'Etat, d'un agent du conseil général, lorsque l'on sait que le conseil général par exemple est aussi un organisme de service public important sur la surface d'un département.

J'ai fait faire une cartographie pour avoir une vision précise des choses : nous voyons qu'entre les circonscriptions d'action médicale et sociale, les centres médico-sociaux, les centres de petite enfance, l'ensemble des services sociaux, les médiathèques départementales, les services techniques, les subdivisions des routes départementales... les départements de France sont un des organisateurs de services publics les plus importants au plan territorial. Vous ne pensez pas qu'on pourrait assurer la mutualisation de tout cela, renforcer en même temps le statut du fonctionnaire de la ruralité, qu'il soit d'Etat ou d'une collectivité territoriale, pour en faire une personnalité importante considérée, dont le statut soit revalorisé, dont la rémunération soit revalorisée pour faire en sorte que quelque part le croisement de ses compétences apporte un service à chacun, que ce soit au sein de la mairie, au sein d'un service de l'Etat implanté dans la ruralité, au sein d'un service du département. Pour l'ensemble de nos administrés ce qui a de l'importance, c'est que l'on puisse se rendre dans n'importe

quel service implanté dans la ruralité pour rencontrer un agent polyvalent qui soit capable avec le haut débit devant un ordinateur d'éditer une carte grise, remplir un dossier d'APA pour le compte du conseil général, apporter une réponse sur un service municipal, accuser réception d'une demande d'aménagement de clôture, de mouvement de sol ou de permis de construire pour le compte des services de l'équipement.

Vous ne pensez pas que là aussi nous pourrions apporter de véritables réponses, permettre à n'importe quel lieu public, que ce soit la mairie, le département, le service de l'Etat, d'être un lieu où l'on tienne des permanences en fonction des demandes de rendez-vous, qui sont pris avec l'inspecteur d'académie, avec un fonctionnaire de la paierie générale, avec un fonctionnaire de l'équipement, pour que chaque semaine, on sache que dans chaque canton rural, dans chaque commune rurale d'un département, on a systématiquement une relation avec un tel ou un tel pour que le lien ne se distende pas entre nos administrés et la plupart de nos services publics ?

Et pour aller dans cette direction, je veux dire déjà, sans apporter de réponse définitive, que trois moyens seront mis en œuvre dans les prochains mois :

Il y aura d'abord, dès la fin de l'année, la possibilité pour les maisons de services d'accueillir également des services rendus par des prestataires privés.

Deuxièmement, nous allons généraliser des groupements d'intérêt public, de manière à ce que les employeurs publics puissent facilement en créer et recruter ensemble une personne pouvant remplir de multiples services pour le compte des membres du GIP.

Et troisièmement, enfin, nous allons assouplir les règles de la fonction publique, notamment les règles de cumul d'emplois publics tels que j'en parlais : cela permettra à un même agent de travailler beaucoup plus facilement pour plusieurs employeurs publics.

Je voudrais terminer en vous donnant trois exemples concrets de notre façon de répondre de répondre aux attentes qui reviennent le plus souvent dans les enquêtes de terrain.

Premier exemple, que vous avez largement abordé ce matin, la santé.

Dans le domaine fondamental de la santé, nous attendons beaucoup trop longtemps que la loi sur l'assurance maladie de 2004 ait enfin prévu l'identification des zones sous-médicalisées, de manière à attribuer des aides encourageant l'installation des médecins.

La définition de ces zones n'a que trop tardé. Heureusement, elle est aujourd'hui achevée dans 18 régions et le sera dans 24 sur 26 à la fin du mois. Les collectivités et les caisses d'assurance maladie pourront alors prendre à leur charge une partie des frais d'installation et d'activité de l'offre de soin.

La question de l'offre de service forme un tout : si la qualité globale de l'ensemble s'améliore, l'attractivité des territoires ruraux sera renforcée, et les médecins ou les commerçants s'y installeront plus facilement.

Ainsi, l'accès au haut débit, auquel je me suis engagé, permettra de soutenir la présence médicale dans les zones rurales. C'est un progrès considérable. Là aussi, les hôpitaux ruraux, qui ont été si souvent, si longtemps menacés de fermetures, notamment par les ARH, et qui aujourd'hui, pour beaucoup d'entre eux, sont devenus de simples maisons de retraite... En complément de ce qui a été proposé tout à l'heure, en matière d'implantation de médecins dans la ruralité, des difficultés qui sont les leurs par rapport aux gardes, la nécessité qu'il y ait dans une même zone au moins deux médecins pour qu'ils puissent se remplacer l'un l'autre... Il faut que ce soit un métier attractif, qu'il soit aussi rémunérateur pour eux, comme tous les autres personnels médicaux, comme les infirmières, par exemple ; il faut offrir l'opportunité à un médecin rural, à un médecin libéral, de pouvoir intervenir aussi à l'hôpital rural public, qui par convention est relié, grâce au haut débit, au CHU, pour y faire avec les professeurs du CHU, sur la téléradio,

sur les échographies, des expertises, des diagnostics, des soins post-opératoires, qui permettent aussi d'éviter des déplacements en ambulance, longs et douloureux...

Ce sont autant de pistes qu'il nous faut aujourd'hui traiter ensemble, regarder ensemble, en sachant que les responsabilités d'un médecin en zone rurale sont considérables, que la solitude, l'absence d'échanges professionnels et la contrainte des gardes pèsent aussi très lourd dans les choix des jeunes diplômés. Il nous faut donc rendre ce métier le plus attractif possible.

Mais une fois ces questions professionnelles réglées, vont se poser les problèmes d'installation de son cabinet, et surtout les problèmes de l'installation de sa famille. Quel logement pour sa famille ? quel travail pour son conjoint ? Eventuellement, quelles écoles et quels loisirs pour ses enfants ? Et là, c'est avec vous, les maires, que nous devrons apporter des solutions. Et si nous sommes capables de faire des propositions, je peux vous le dire, les médecins reviendront, nous le savons. Un certain nombre de médecins recherchent aussi la qualité de vie que vous pouvez proposer en milieu rural. C'est d'ailleurs pour cela que nous allons tenter, avec vous, et un certain nombre de départements, une expérience à l'occasion du prochain salon du médecin, en mars 2006, et je veux vous le dire, vous y serez totalement associés.

Autre exemple, l'école en milieu rural. Je considère l'éducation nationale comme une partie intégrante et fondamentale de l'approche globale et territoriale que j'ai lancée sur les services au public. Dans ce domaine, il faut être réaliste : même si nous devons être attentifs aux cas particuliers que posent certaines communes de montagne, une classe unique de huit ou dix élèves ne peut pas en règle générale offrir le service éducatif qu'attendent aujourd'hui les parents, en raison des écarts d'âge entre élèves, ou du manque d'équipement, et beaucoup nous l'ont dit, dans le résultat de l'enquête CSA. Parfois des regroupements pédagogiques doivent être mis sur pied, et constituent la seule possibilité de maintenir une école de proximité.

De proximité, et aussi de qualité, car, je le répète, comme en matière médicale, l'objectif n'est pas seulement celui de la proximité, il est aussi celui de l'équité. Les ruraux ont droit à la même qualité de service que les habitants des villes. Pour cela, un dialogue à moyen terme doit être conduit en permanence entre l'autorité académique et les communes que vous représentez. Plusieurs années à l'avance, l'inspection académique et les maires doivent étudier ensemble les perspectives démographiques des communes, et leurs conséquences sur la structure scolaire. Avertis plusieurs années à l'avance du risque d'une fermeture d'école, le maire pourra ainsi mieux anticiper les réponses à apporter en terme d'activité économique ou de réalisation de logements.

En gros, je vous le dis, pour moi, il n'est plus acceptable, qu'à une fin d'année scolaire, de manière brutale, on vienne dire au maire : « à la rentrée scolaire, monsieur ou madame le maire, votre école sera fermée, parce que vous n'avez plus assez d'élèves ».

Je ne veux plus que l'éducation nationale se permette d'agir de la sorte.

C'est pourquoi nous demandons, avec le ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, à ce qu'il y ait un délai de trois ans, pour dire au maire : « nous avons regardé l'évolution démographique dans votre commune. Voilà comment, dans les trois années qui viennent, elle risque d'évoluer, et de nous conduire, au terme de ces trois ans, à la fermeture de votre école. Alors, regardons ensemble les moyens qui vous éviteront, dans trois ans, de fermer votre école ».

Si les maires sont prévenus trois ans, et non pas trois mois avant, alors chacun pourra réagir, pour voir comment attirer une nouvelle activité, en partenariat avec le département, en partenariat avec l'Etat, pour renforcer la présence dans son école, et ainsi lui permettre, au terme de ces trois années, de pérenniser la présence de l'école. Je ne veux plus de décision brutale de la part des instances académiques, voilà donc un certain nombre de propositions que nous voulions faire. De même, pour compenser la fermeture de petits collèges, les inspecteurs d'académie doivent avoir la possibilité de développer les options dans les établissements plus grands, et un peu plus lointains, où les élèves se rendront.

Dans le cas de l'école, comme dans celui de tous les autres services, il ne doit pas y avoir de réorganisation sans amélioration de la qualité du service rendu. A l'école ou au collège, c'est un choix d'options plus large ou de meilleurs équipements.

Dans d'autres services, ce sont des horaires d'ouverture étendus, ou des délais de réponse raccourcis.

Troisième exemple : celui des distributeurs de billets. C'est un vrai sujet, souligné par l'enquête nationale que nous avons faite, et qui revient très souvent dans les rapports des préfets. On voit bien les exigences de nos concitoyens. Ces services de proximité, ces services au public, le haut débit, la téléphonie troisième génération, la télévision numérique terrestre, le distributeur de billets... pourquoi le trouve-t-on à n'importe quel carrefour en ville, et pas au cœur du village ou du canton ?

Alors j'ai décidé de regarder les choses de très près, afin de voir quels sont les obstacles juridiques et financiers à l'installation de distributeurs automatiques supplémentaires en zones rurales. Car le distributeur automatique de billets est un moyen de faire tourner le commerce local, un service rendu aux habitants. Il marque très concrètement la présence de l'activité économique et commerciale dans une commune.

Donc, dans les prochaines semaines, des propositions juridiques, et d'accompagnement financier seront faites en partenariat avec les collectivités locales.

Les services en milieu rural s'amélioreront d'autant plus que nos territoires ruraux se développeront. Pour cela, je veux mener deux actions essentielles. Vous en avez parlé tout à l'heure : la première, c'est que le décret réformant les zones de revitalisation rurale – je vous le dis, vous êtes les premiers à le savoir – a été publié au Journal officiel ce matin. Ce décret élargit les anciennes zones : elles concernent désormais 600 000 habitants supplémentaires. Mais surtout, ce décret va relancer la mise en œuvre effective des dispositions prévues dans la loi relative au développement des territoires ruraux. Cette loi contient un train de mesures incitatives pour favoriser toutes sortes d'investissements en milieu rural, que ce soit dans la création ou l'implantation d'entreprises, auprès des professions libérales, du petit commerce, mais également pour favoriser l'investissement dans le logement et dans les résidences de tourisme.

Désormais, 13 000 communes et 5 millions d'habitants bénéficieront de toutes ces dispositions.

Alors, j'ai entendu, bien évidemment, ce que vous avez dit ce matin sur les zones qui sont « sorties ». Je veux le dire : il y a 477 zones « sortantes ». En contrepartie de cela, il y a 1892 zones « entrantes ». Donc nous voyons que ce n'est pas un solde négatif, mais un solde positif.

De quoi découlent ces 477 zones « sortantes » ? De la loi sur les territoires ruraux d'il y a un peu plus d'un an maintenant.

J'ai pris mes fonctions au mois de juin dernier, et ma première préoccupation, parce que les maires que je rencontrais me disaient : « alors quand vont être pris les décrets d'application ? est-ce que ce sera comme la loi Pasqua de 1995, sur les premières zones de revitalisation rurale ? Va-t-on attendre dix ans avant que les premiers décrets ne soient pris ? »

J'ai donc voulu qu'ils soient pris dans l'urgence. Ils ont été pris conformément à la loi qui a été votée au début de l'année 2005, cela a été ma préoccupation : en moins de six mois, j'aurai donc obtenu la signature des décrets. Au premier janvier prochain, ils seront donc applicables.

Quelles sont les zones qui sont « sorties » ? Eh bien, ce sont celles qui, aux termes de la loi, parce qu'elles ont progressé, parce qu'elles sont arrivées à un niveau d'équilibre économique et social, ne sont plus dans les critères des zones de revitalisation rurale.

Je ne suis pas certain que ces dispositions soient les plus justes et les plus équitables. Encore une fois, elles découlent d'une loi précédente. Et s'il y a ici ou là des injustices qui vous semblent

patentes, je suis prêt, avec les préfets, à regarder les choses pour proposer prochainement des amendements qui pourraient élargir un certain nombre de périmètres, et veiller à ce qu'il y ait l'équité la plus totale dans ce domaine, à condition, bien évidemment, que ce soit justifié.

Les services en milieu rural devraient bénéficier aussi de ce soutien et, dès le début 2006, je vous adresserai un document très pratique vous donnant le détail de tous les avantages, et vous permettant surtout d'informer tous les demandeurs des moyens concrets d'en bénéficier. Je sais, dans mon propre canton qui est classé en ZRR depuis bien longtemps, le nombre de fois où l'on m'a dit : « mais où peut-on avoir des explications ? A la perception, personne n'est capable de nous les donner ; à la mairie, personne n'est capable de nous les donner... ». C'est-à-dire qu'on avait pris précédemment des mesures, mais sans se tourner vers celles et ceux qui pouvaient être intéressés par ces mesures pour rendre nos territoires attractifs.

Donc, je suis en train de faire réaliser par la DATAR une plaquette très explicative, qui sera mise à disposition de toutes les mairies concernées, et dès le début de l'année 2006, vous pourrez en disposer pour la diffuser le plus largement possible et essayer d'attirer l'implantation de nouveaux services et de nouvelles entreprises sur vos territoires.

Mais je sais aussi que bon nombre d'entre vous ont des idées, quelques fois, d'ailleurs, des rêves – des rêves réalisables, bien sûr – que votre commune ne peut envisager, faute d'autonomie financière. C'est pourquoi le Premier ministre m'a demandé d'engager, au mois de juillet dernier, une réflexion sur la manière de vous accompagner pour réaliser cette part de rêve que, pour beaucoup d'entre vous, vous entretenez.

J'ai visité 38 départements depuis le 2 juin dernier, et j'ai pu découvrir, ici ou là, des initiatives extraordinaires. Un maire, tout à l'heure, nous disait ce qu'il avait réussi à faire pour maintenir un certain nombre de services dans sa commune, en faisant en sorte que le médecin soit hébergé dans un bâtiment municipal, que tel service au public soit préservé dans un bâtiment municipal, qu'il y ait un point Poste dans un bâtiment municipal, qu'il y ait une épicerie qui puisse rouvrir dans un bâtiment municipal...

Je dis que tout cela mérite d'être mieux soutenu, d'être mieux accompagné. C'est une énergie formidable, un talent, une intelligence propre aux hommes et aux femmes des terroirs de notre pays, qui est la vôtre et qui vous appartient, et qu'il nous appartient aussi de soutenir.

C'est pourquoi, là où j'ai mis en place les pôles de compétitivité, au Comité interministériel à l'aménagement du territoire du 12 juillet dernier, je veux pour notre ruralité proposer un prolongement. Parce que je vous le dis très sincèrement : pour moi, la France qui gagne, la France qui bouge, la France qui a des idées, ce n'est pas simplement la France des grands projets industriels et scientifiques. C'est aussi la France de nos territoires ruraux, la France dont il faut savoir valoriser les talents, les savoir-faire, et les intelligences.

Et c'est pourquoi j'ai fait adopter, avec le soutien du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, lors du Comité interministériel à la compétitivité des territoires, le 14 octobre dernier, la création de pôles d'excellence ruraux.

C'est-à-dire que toutes celles et tous ceux d'entre vous, dans le cadre de votre pays, de vos intercommunalités, ou du territoire, avec les acteurs publics, privés, associatifs, qui vous paraîtront les plus pertinents, et qui seront en mesure de nous proposer un label autour du tourisme, autour du patrimoine, qu'il soit culturel, historique, naturel, comme nos parcs régionaux ou nos parcs nationaux, autour de leur biodiversité, mais aussi autour de la technologie de l'information et de la communication, au service du télétravail, de la télé-médecine, ou encore autour des énergies alternatives et renouvelables – nous savons, au moment où nous encaissons un nouveau choc pétrolier, que la ruralité de France peut beaucoup apporter en matière de création de richesses et de création d'emplois, avec la biomasse, avec la filière bois, avec le solaire, avec l'eau, avec beaucoup d'autres filières encore où nous pouvons exploiter nos ressources naturelles –, tous ceux qui nous proposeront des projets autour de cela – et nous lancerons un appel à 300 projets en France – se verront, au même titre

que les pôles de compétitivité, labelliser « pôles d'excellence ruraux », avec un certain nombre de mesures d'incitation en matière de fiscalité et de charges sociales pour leur commerces, leurs artisans, leurs entreprises, et un certain nombre de mesures d'accompagnement publiques transversales à travers plusieurs ministères, celui de la culture, celui de l'agriculture, celui de l'industrie, celui du commerce, et, bien évidemment, celui de l'aménagement du territoire, pour soutenir un certain nombre d'initiatives publiques autour de tout cela.

Oui, la France rurale est un magnifique réservoir d'un art de vivre que le monde entier nous envie, la vitrine française serait peu de choses sans sa ruralité. Ce que je voudrais, c'est que nous parvenions, en innovant à partir de notre patrimoine, de nos savoir-faire, de ce qu'on appelle, au fond, le génie français, à projeter notre passé dans l'avenir.

Voilà comment j'imagine aussi que la France rurale puisse contribuer au redressement économique de notre pays. C'est une banalité de dire que les petits ruisseaux font les grandes rivières, mais si chacun d'entre nous décide que le petit ruisseau de son enfance, celui dont il est le maire, va participer à une grande aventure, un nouveau grand projet pour le pays, nous entraînerons

ensemble les 11 millions d'habitants de la France rurale, dans un 21<sup>ème</sup> siècle qui sera celui de la réconciliation entre la France rurale et la France des villes.

Avant de vous laisser, je voudrais m'adresser à vous en tant que membre, comme je vous le disais tout à l'heure, de cette espèce particulière que sont les élus locaux de la ruralité : on se demande parfois, face aux sacrifices qui ne trouvent pas toujours de justes contreparties, face aux critiques qu'on supporte, au mépris parfois auquel on s'expose de la part de ceux qui ne cherchent de la vie collective que des avantages personnels, qui font valoir des droits sans jamais songer à s'investir dans la vie publique, on se demande parfois pourquoi on fait tout ça. J'ai trouvé un jour cette belle réponse dans une pensée de Gandhi. Je vous la livre pour qu'elle nous accompagne, tous ensemble, dans cette entreprise de la renaissance des services publics en milieu rural. Gandhi disait ceci : « vous devez être le changement que vous voulez voir dans ce monde ».

Alors, je vous propose, tout simplement, qu'ensemble, nous soyons ce changement.